

Profession EDUCATION

C'EST LA RENTRÉE :
ACTION !

**DOSSIER :
LE TRAVAIL
EN QUESTIONS**

**SGEN
CFDT**

Septembre-Octobre 1996 ■ Mensuel ■ 15 F

61

L'ÉVÉNEMENT
DE LA RENTRÉE 96

Construisez votre réussite avec le Grand Larousse «5 volumes + Actua»



Déjà plus de 250 000 familles font confiance au Grand Larousse pour se renseigner, se documenter et... réussir.

Toute la Presse Française applaudit le GRAND LAROUSSE

«Son prix a été calculé pour toucher une clientèle familiale (...) L'accent est mis sur l'actualité vivante tant dans les domaines encyclopédiques que dans celui de la langue.»

Le Monde

«Etonnant à plus d'un titre. Par son prix exceptionnel... sa présentation... son contenu...»

Cet indispensable instrument de savoir est aussi un beau livre qu'on feuilletera rien que pour le plaisir.»

madame

«Pour tous ceux qui recherchent un vrai et complet dictionnaire de la langue et une riche encyclopédie.»

LIBRE

«Le grand dictionnaire Larousse fait le tour des connaissances et répond à toutes les curiosités.»

France-Soir

Larousse vient de remettre à jour le célèbre Grand Larousse en 5 volumes en l'enrichissant d'un volume ACTUA, témoin de notre monde en pleine mutation.

INDISPENSABLE

Le Grand Larousse est d'abord un dictionnaire de la langue française moderne, clair et pratique. Largement ouvert au vocabulaire d'aujourd'hui, il permet à chaque membre de la famille de développer une expression écrite et orale parfaite.

ENCYCLOPÉDIQUE

Le Grand Larousse est aussi une encyclopédie complète qui

répond à vos questions dans tous les domaines : histoire, géographie, art, littérature, sciences, techniques, économie, politique, sports, loisirs... il renseigne, explique, démontre.

ACTUALISÉ

Parfait complément du Grand Larousse en 5 volumes, ACTUA vous offre une mise à jour de votre dictionnaire étendue aux sujets les plus variés, tels que l'évolution de l'empire soviétique ou de la Communauté Européenne, la création de la nouvelle Bibliothèque de France...

ECONOMIQUE

Au terme de votre examen gratuit, vous pourrez demander à recevoir les 5 autres volumes en un seul envoi. Vous choisirez parmi les nombreuses facilités de paiement qui vous seront proposées dont un crédit gratuit de 3 mois ou 91 F* par mois pendant 30 mois après un 1^{er} versement de 161 F (détail dans votre 1^{er} envoi).

Profitez
de notre offre
Rentrée 96

► **A l'examen gratuit**
et sans engagement :
le 1^{er} volume

► **En cadeau**
définitif :
une montre
exclusive
dès votre
essai gratuit



► **En cadeau,**
si vous souscrivez
à la collection :
une mini-chaîne

* Prix total de la collection : 2640 F. Coût du crédit sur 30 mois : 251 F. TEG de 7,6%. Crédit géré par Liriade.

Liriade SA au capital de 17 000 000 F.
Siège social 143, rue Blomet, B.P. 562,
75726 Paris cedex 15 - RCS Paris B 331 261 800
Tél. 45 66 64 67

LIRIADE
VOIR ET SAVOIR À DOMICILE

BON POUR UN ESSAI GRATUIT ET UN CADEAU

Complétez et renvoyez ce bon sous enveloppe sans l'affranchir à :
LIRIADE, libre réponse n°3380 - 76159 MAROMME CEDEX

OUI, je désire recevoir le 1^{er} volume du Grand Larousse «5 volumes + ACTUA» pour un examen gratuit de 10 jours et sans obligation d'achat, ainsi que mon cadeau définitif, une montre exclusive. Au terme de mon essai, je serai libre de vous renvoyer le volume à vos frais ou d'acquérir la collection complète aux conditions précisées ci-contre.

Nom (Majuscules) _____

Prénom _____

Adresse complète _____

Code postal _____ Localité _____

1 1444 280 0359 16 6710

Offre valable pour la France métropolitaine sous réserve d'acceptation du dossier par Liriade.

Conformément à la loi informatique et libertés du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès de rectification pour toute information vous concernant sur notre fichier. Si vous ne souhaitez pas recevoir de courrier d'autres organismes qui pourraient utiliser ces informations, il vous suffit de nous le signaler par simple lettre.

Date
et signature
indispensables
(pour les mineurs,
signature des parents)

ÉDITO

CAP SUR L'EMPLOI ET LA POLITIQUE ÉDUCATIVE

Pour la rentrée 1996 et, au-delà, pour l'année scolaire qui commence, le Sgen-CFDT a fixé le cap sur deux priorités : l'emploi et la politique éducative. Elles s'inscrivent dans un contexte dramatique de progression des exclusions de toutes sortes. La montée de la pauvreté en milieu scolaire en constitue un signe révélateur. De graves questions restent sans réponse : où en est la loi d'orientation contre l'exclusion sans cesse différée ? Où est la politique ambitieuse de lutte contre le chômage et la "fracture sociale", pourtant largement mise en avant durant la campagne présidentielle ? L'absence de réponse sérieuse à ces questions est de plus en plus insupportable. La situation est potentiellement explosive. Notre secteur professionnel est pleinement concerné par l'emploi. Plusieurs milliers de suppressions de postes sont, à l'heure actuelle, prévues par le gouvernement dans l'éducation et dans le cadre du budget 1997. A l'heure où le Service public d'éducation est souvent en première ligne pour lutter contre l'exclusion, pour faire face à la violence, de tels choix budgétaires seraient lourds de conséquence.

La baisse démographique, réelle dans tel ou tel secteur, doit être utilisée pour améliorer et transformer l'école, pour faire évoluer les métiers de l'éducation. Ces suppressions de postes ne manqueraient pas en outre d'avoir des effets négatifs sur les recrutements. Ce serait autant d'emplois en



F. Baléjent

« La politique éducative est un élément clé de la lutte contre l'exclusion. »

moins pour les jeunes ou pour les non titulaires. Ces derniers sont particulièrement menacés à cette rentrée. Le réemploi de tous, c'est un mot d'ordre d'actualité. Il n'est pas acceptable que des personnels indispensables au fonctionnement du service public se retrouvent purement et simplement jetés comme des kleenex. Il n'est pas acceptable non plus que les titulaires voient leurs conditions d'emploi s'aggraver.

Les négociations sur la réduction de la durée du travail dans les fonctions publiques n'ont pas débouché, en-dehors de la transposition de l'accord Unédic de septembre 1995 sur la fin d'activité. Nous réaf-

firmons que, dans l'Éducation nationale et la Recherche publique, une réduction massive de la durée du travail, accompagnée des créations d'emplois correspondantes, constitue une exigence pour lutter contre le chômage. La remise en cause des heures supplémentaires est un point de passage obligé de cette réduction de la durée du travail.

DES LEVIERS POUR BOUGER LE SYSTEME

La politique éducative est un élément clé de la lutte contre l'exclusion. La commission Fauroux avait pour ambition de réformer l'école. Son rapport risque de provoquer l'effet inverse, du fait de l'existence de propositions inacceptables au milieu de constats pertinents sur des dysfonctionnements du système. Face aux inégalités qui perdurent, pour aller dans le sens de la démocratisation, de la réussite de tous les jeunes, faut-il tout mettre sur le même plan ? Mettre en avant une énième réforme globale ou, au contraire, choisir quelques leviers destinés à faire bouger le système ? Dans

cette seconde hypothèse, trois axes totalement incontournables ne doivent-ils pas d'abord être dégagés pour aller de l'avant : l'avenir des zones d'éducation prioritaires, le développement et la valorisation de la formation professionnelle initiale et de l'alternance sous statut scolaire, l'évolution des métiers de l'éducation ? Plutôt que de se disperser dans une réforme tous azimuts, il serait plus efficace de s'engager dans des réponses en profondeur sur ces axes sans oublier deux éléments qui ont fait défaut : une stratégie de pilotage de l'innovation et une bonne articulation entre le qualitatif et le quantitatif. Il n'est plus pensable de perdre du temps. Un nouveau souffle est, dans l'immédiat, nécessaire pour que l'école progresse encore.

PRÉPARER UN TEMPS FORT

Pour faire avancer ces priorités, le rapport de forces s'impose. Des initiatives sont prises au plan national sur des questions précises : réemploi des non titulaires, emploi dans le premier degré et intégrations des instituteurs dans le corps des professeurs d'école, service public de formation continue des adultes.

En même temps, il s'agit de préparer un temps fort plus global dans l'Éducation nationale puis dans les fonctions publiques centré sur l'emploi, le budget 1997, l'ouverture de négociations salariales. Le Sgen-CFDT œuvre à la construction de cette perspective dans l'unité la plus large. Notre syndicalisme de proposition, de revendication, d'action et de critique sociale sera en première ligne pour contrer les agressions gouvernementales et pour obtenir des résultats sur l'emploi et la transformation de l'école. Cela passe par l'implication de chacune et de chacun !

Jean-Michel Boullier
le 29 août 1996

SOMMAIRE

3	EDITORIAL
4	ACTUALITÉ LE MOIS
5	Gagner le 12 décembre
6	Action dans les écoles
7	La rentrée au collège
8	Emploi : la riposte
9/14	DOSSIER
	Chantier travail
15	NOTES DE LECTURE/PA
16	MÉTIER
17	Les Gréta dans l'action
18	Brèves catégorielles
	L'INVITÉ
	Gabriel Cohn-Bendit
	Couverture : Emmanuelle Dal'Secco

EN BREF

IUFM : DES ENJEUX MAJEURS

L'action syndicale du Sgen-CFDT pour l'amélioration des IUFM s'articule avec la défense des conditions de travail et d'étude : le manque de moyens se fait cruellement sentir chez tous les personnels (Atoss, formateurs, formés), la baisse prévisible du nombre de postes aux concours est inacceptable, la probable suppression des allocations rencontre l'hostilité du Sgen-CFDT.

Les instituts universitaires de formation des maîtres ont pris une place importante dans le système éducatif français. Ils ont réussi au moins un pari : celui de former plus. Il leur reste à relever le second : former mieux. Les IUFM sont reconnus par le ministère : deux récents rapports confirment leurs rôles et tendent à stabiliser cette jeune institution. Ils sont reconnus par les étudiants : on se bouscule à l'entrée et l'inflation des candidatures se poursuit. Ils sont reconnus par les universités : le dialogue est maintenant bien établi et la dimension universitaire a tendance à se renforcer.

Former mieux ? Pour la transformation du système éducatif, pour l'évolution du métier, le Sgen-CFDT revendique une véritable formation d'adultes, professionnelle, articulée, négociée. Le changement des pratiques des enseignants passe par une formation différente. La formation commune doit permettre l'apprentissage du travail en équipe, la formation générale doit être développée. Les formateurs de terrain doivent être partie prenante de la formation et pas seulement associés. Le concours à l'entrée et deux ans de formation pour tous demeure une revendication forte.

La vie syndicale dans les IUFM est donc chargée : au-delà des revendications nationales, les actions locales se multiplient. C'est dans ce contexte que se dérouleront les élections aux conseils d'administrations qui constituent un moment propice à la diffusion des idées du Sgen-CFDT. Pour lui, la syndicalisation et le développement demeurent un autre enjeu de taille. Cela passe aussi bien par une présence militante dans les centres que par un souci de chaque adhérent, sur son lieu d'exercice, de faire connaître le Sgen et la CFDT : l'accueil des nouveaux, l'information des débutants, c'est aussi du syndicalisme.

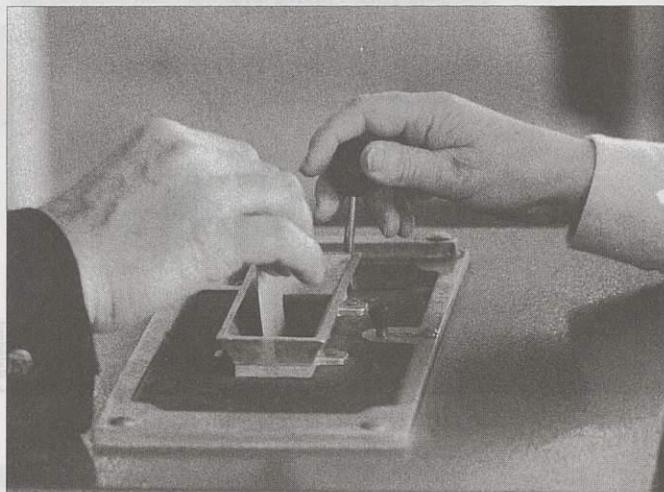
Laurent Sirantoin

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

GAGNER, LE 12 DÉCEMBRE

800 000 enseignants du premier et du second degré, conseillers d'éducation et d'orientation désigneront, le 12 décembre prochain, leurs représentants aux commissions paritaires.

Pour le Sgen-CFDT, ce scrutin doit permettre d'accroître sa représentativité. Chaque adhérent doit y participer.



N. Monnier

Le Sgen-CFDT, un syndicat général et confédéré capable d'assurer une défense efficace. Une image à valoriser.

Aucune voix Sgen-CFDT ne doit manquer le 12 décembre 1996. Chacun doit s'efforcer de convaincre ne serait-ce qu'un collègue de voter pour les candidats du Sgen-CFDT.

LES THÈMES PRIORITAIRES

L'identité du Sgen-CFDT passe par des thèmes forts : emploi, lutte contre la précarité, réduction du temps de travail, évolution des métiers de l'Éducation, défense et transformation du Service public. Il s'agit bien, pour le Sgen-CFDT, de se battre à tous les niveaux pour faire avancer un syndicalisme de proposition, de revendication, d'action et de critique sociale. Le Sgen-CFDT revendique le parti pris de la solidarité. Au-delà des débats qui traversent toute la CFDT, le choix du syndicalisme confédéré garde plus que jamais toute sa pertinence. Le Sgen-CFDT doit améliorer ses résultats de 1993. Chacun devra démontrer que l'organisation a la capacité de répondre et de prendre en compte la diversité des aspirations et des revendications des personnels. Mais il ne suffit pas d'énoncer des propositions pour attirer sur les listes du Sgen-CFDT le vote des électeurs. Dans les semaines à venir, toutes les structures, toutes les sections mais aussi chaque adhérent doivent, autour des ambitions du Sgen-CFDT, engager de vrais échanges, organiser le débat permettant aux personnels d'exprimer leur choix. Gagner, le 12 décembre, c'est l'affaire de toutes et tous.

Jean-Luc Villeneuve

Dans quelques semaines, le 12 décembre prochain, près de 800 000 enseignants du premier et du second degré, conseillers d'éducation et d'orientation désigneront leurs représentants aux commissions paritaires. Cette opération qui se renouvelle tous les trois ans permet d'élire les représentants du personnel.

Rappelons que les élus interviennent sur les barèmes, le mouvement, les formations, les temps partiels, le congé mobilité, les départs en stage, les listes d'aptitude... L'enjeu est d'importance.

UN TEST DE PRÉSENTATIVITÉ

Ces élections seront avant tout un scrutin de référence et un véritable test de représentativité pour le syndicalisme dans l'Éducation nationale. Tant au niveau départemental, régional que national, elles donneront une image du rapport de forces entre les

différents syndicats de notre champ professionnel.

En 1993, avec la scission de la Fen et la création de la FSU, la donne avait été profondément modifiée. Dans ce paysage syndical aujourd'hui très divisé, une nouvelle organisation autonome, Sud, tente cette fois de s'implanter dans quelques endroits.

L'image d'une organisation capable d'assurer une défense efficace et sans passe-droit, au sein des commissions paritaires, est fondamentale. Mais c'est aussi et surtout sur la mise en avant d'un syndicalisme général et confédéré, s'adressant à l'ensemble des personnels concernés, que le Sgen-CFDT doit aborder ces élections. Un syndicalisme qui place les préoccupations professionnelles dans le cadre des enjeux sociaux et qui refuse l'enfermement dans un corporatisme étroit. La promotion de ce type de syndicalisme, c'est la responsabilité de chaque adhérent.

ÉCOLES

PRÉPARER LA GRÈVE

Le budget 1997 s'engage sous les pires auspices dans le premier degré.

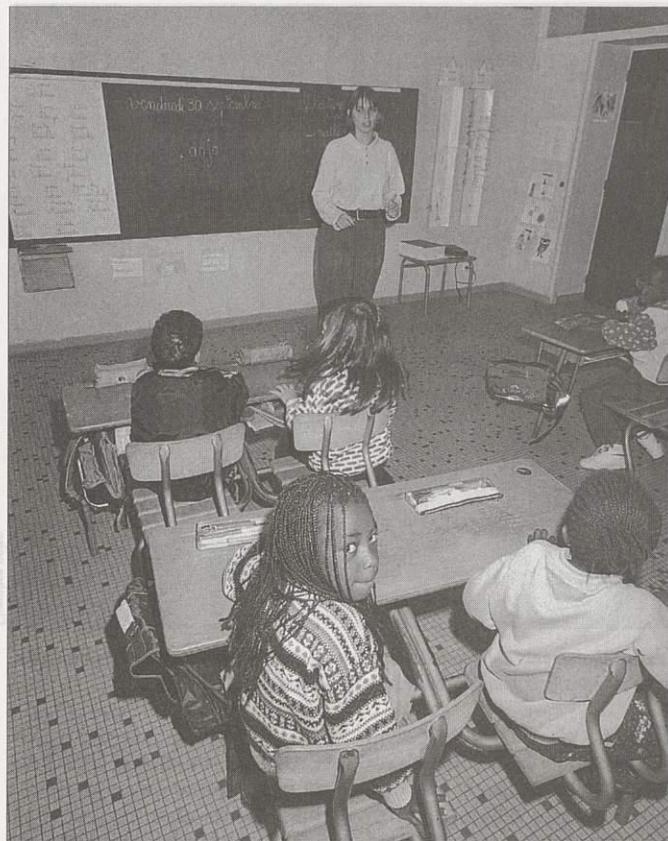
Plusieurs milliers d'emplois supprimés, l'intégration dans le corps des écoles remise en cause, des crédits de fonctionnement résolument orientés à la baisse, et toujours aucune mesure prise pour la direction d'école. La riposte s'organise.

Budget en baisse, suppressions de postes, non intégration dans le corps des professeurs d'école, statu quo pour la direction d'école, trop c'est trop. Le Sgen-CFDT, avec l'ensemble des organisations syndicales, appelle à une grève nationale fin septembre - début octobre.

La sanction est tombée fin juillet : l'Éducation nationale ne représente plus pour le gouvernement une priorité. Pour la première fois depuis de nombreuses années, l'investissement éducatif est en régression. Le ministre a semble-t-il accepté la suppression d'au moins 2 900 emplois dans les écoles.

C'est un coup très dur porté à tous ceux qui au quotidien se dépensent sans compter pour faire progresser la réussite scolaire, mieux répondre aux attentes des familles et contribuer à réduire la fracture sociale. Non seulement, il est à craindre que tous les postes améliorant la qualité de l'enseignement (soutien, BCD, lecture...) soient les premiers visés, mais les conditions de l'accueil vont aussi se trouver aggravées avec des effectifs plus lourds. Il s'agit d'une rupture de contrat de la part du gouvernement qui avait programmé au printemps 1995 des créations de postes pour améliorer l'offre éducative.

C'est aussi un coup dur pour l'emploi. Au moment où le chômage ne cesse de se développer, l'État affiche le pire des exemples. Quelle cohérence avec son discours pour l'emploi des jeunes ? Si cet aspect du budget est le plus voyant, il demeure bien d'autres sujets d'inquiétude.



Chambre noire

Les orientations du ministre sont inacceptables.

La réduction importante des recrutements, conséquence des suppressions de postes, ralentira le rythme des intégrations d'instituteurs dans les écoles (le volume des intégrations est directement lié au nombre de nouveaux recrutés). Pourtant, il est de plus en plus urgent d'en finir avec cette inégalité statutaire.

PAS DE TEMPS POUR LA DIRECTION D'ÉCOLE

Autre sujet d'interrogation : la direction d'école. En avril, François Bayrou avançait un catalogue de propositions

dont était absente la principale revendication du milieu : du temps pour toutes les écoles. A l'évidence, le contexte budgétaire freinera la recherche de solutions à un problème aigu, véritable obstacle à un meilleur fonctionnement des écoles.

Enfin, la plupart des crédits de fonctionnement seront de nouveau en diminution.

Premières touchées : la formation continue et l'aide à l'innovation pédagogique.

Une telle orientation est inacceptable.

Gilles Avinain

EN BREF

AUDIENCE GUY DRUT

Le 5 juillet, une délégation du Sgen-CFDT a été reçue par Guy Drut, ministre de la Jeunesse et des Sports. Suite aux propositions, critiques et interrogations émises par le Sgen-CFDT sur l'aménagement du temps de l'enfant, Guy Drut a fait état de difficultés en matière de concertation, le ministère ayant sa part de responsabilité dans les problèmes rencontrés. Environ 170 sites vont participer à l'expérimentation à la rentrée 1996. Sur la question de la formation continue, Guy Drut veut rassurer la fédération des Sgen-CFDT. Les décisions prises dans le cadre du protocole soumis aux organisations devront être intégralement respectées. Le Sgen-CFDT a enfin attiré l'attention de Guy Drut sur le travail des enfants au Pakistan, la fabrication de ballons s'apparentant à un véritable esclavage.

FEMMES : LA LUTTE PAIE

Une jeune Guinéenne, mère de deux fillettes menacées d'excision dans leur pays, ne sera pas expulsée de France. En effet, le 12 juin dernier, le tribunal administratif de Lyon a affirmé que « l'excision pratiquée, contre leur volonté, sur une personne ou ses enfants, constitue un traitement inhumain et dégradant au sens de la convention européenne des droits de l'homme de 1950 ». La mobilisation des associations a payé.

Autre victoire : Véronique Akobé a été graciée. Elle avait été condamnée en janvier 1990 à 20 ans de prison pour avoir tué le fils de son employeur et blessé celui-ci, qu'elle accusait de l'avoir plusieurs fois violée. Le viol n'avait pas été retenu comme circonstance atténuante. De nombreuses organisations, dont la CFDT, ont mené campagne contre ce jugement. Au bout de 9 ans, Véronique est enfin sortie de prison.

L'INJEP SUR LA BRÈCHE

L'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep), établissement du ministère de la Jeunesse et des Sports, assure une mission de recherche, d'information et de formation. Le 11 juillet dernier, le ministère annonçait la fermeture de l'établissement pour des raisons budgétaires. Le Sgen-CFDT a participé au vaste mouvement déclenché par les personnels. Le 25 juillet, le ministère annonçait que l'Injep ne fermerait pas, mais qu'une « meilleure définition des missions » serait recherchée. C'est une victoire d'étape. Pour le Sgen-CFDT, la réforme annoncée ne doit pas correspondre à un démantèlement de l'Injep.

EN BREF

AGIR DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Bien des problèmes rencontrés dans les établissements scolaires à la rentrée 1996 dépassent très largement les compétences et les responsabilités des conseils d'administration.

Pourtant, il reste essentiel que le Sgen-CFDT y soit représenté et y participe activement :

- le conseil d'administration reste une instance où les personnels peuvent informer les parents d'élèves, les élèves, les élus locaux de la réalité des situations;
- lors du conseil d'administration, les élus des personnels peuvent peser sur de nombreuses décisions qui relèvent de l'administration de l'établissement.
- Les objectifs de la participation des élus du Sgen-CFDT au conseil d'administration ne manquent pas :
- faire apparaître les besoins en postes de l'établissement, lutter pour obtenir la transformation des heures supplémentaires en emplois;
- contrôler la ventilation des moyens d'enseignement entre les disciplines et les sections;
- développer des actions pédagogiques collectivement décidées et refuser toute expérimentation téléguide contre l'avis des personnels et des usagers;
- obtenir une organisation du service des différentes catégories de personnels réellement négociée avec eux (personnels Atoss, MI-SE, CPE, enseignants en surnombre...);
- agir pour que tout personnel employé sur un CES dispose effectivement d'un tuteur et d'une formation;
- etc.

SEGPA

La circulaire sur les Segpa (BO n° 26 du 27 juin 1996) intègre certaines modifications demandées par le Sgen-CFDT. Il s'agit essentiellement de la définition d'un horaire total minimum (et non plus d'une fourchette) et de la ré-introduction dans le texte de la réfrence aux seize élèves par division.

Ce texte n'est pour le Sgen-CFDT qu'une étape. Il devra s'accompagner des actions de formation indispensables et d'un réel pilotage académique pour être traduit dans les faits. Le Sgen-CFDT continuera à œuvrer pour l'amélioration de la prise en charge des questions liées à l'apprentissage et pour l'ouverture d'une négociation sur le statut et les horaires des personnels.

COLLEGE

PARCOURS DIVERSIFIÉS ET LATIN

Outre son organisation en trois cycles, deux nouveautés concernant les cinquièmes touchent le collège lors de cette rentrée.

L'étude du latin pour les volontaires, et la mise en place de parcours diversifiés.

Expliquons et analysons.



de dispositifs transversaux aux classes ou bien de classes à dominante. Il ne doivent en aucun cas être des amorces de filières.

PAS DE MOYENS NOUVEAUX

Si le Sgen-CFDT juge cette dernière précision particulièrement bienvenue, il ne saurait se contenter de cette simple déclaration d'intention. L'absence de moyens nouveaux, le refus de toute redéfinition du service des enseignants pour y intégrer les tâches de concertation et de suivi indispensables à la réussite des parcours diversifiés font craindre une mise en place au rabais qui ne pourrait que conduire à la reconstitution de filières. Rien de solide ne pourra être mis en place sans moyens nouveaux. Il ne semble pas que le gouvernement choisisse cette voie quand il annonce la suppression de 5 000 postes dans le primaire et le secondaire.

Daniel Mansoz

Les enseignements obligatoires pour tous ne doivent pas être diminués afin d'assurer un enseignement optionnel à quelques-uns.

Deux véritables nouveautés pour les cinquième cette année : l'introduction de l'étude du latin pour les volontaires et la mise en place de parcours diversifiés.

L'étude du latin, véritable idée fixe du ministre, pose problème par le choix même du latin - longtemps instrument de sélection de l'élite - mais aussi par la manière dont se fait la mise en place. Le manque d'heures pour assurer cette option, laisse craindre l'utilisation d'une partie des trois heures globalisées voire l'amputation de certains horaires obligatoires. Pour le Sgen-CFDT, il est totalement inacceptable que les enseignements obligatoires pour tous soient diminués afin d'assurer un enseignement optionnel à quelques-uns.

Selon le ministère, les parcours diversifiés sont destinés à prendre en compte l'hétérogénéité des élèves. Ils peuvent prendre la forme

COLLEGE BAYROU, ANI

Le collège est désormais organisé en trois cycles qui se mettront en place progressivement à partir de cette rentrée :

- le cycle de consolidation (la sixième) caractérisé par les études (dirigées ou encadrées) obligatoires pour tous les élèves et par la possibilité d'organiser des dispositifs de consolidation au profit des élèves en difficulté.

Cette nouvelle organisation devient obligatoire dans tous les collèges. De même, les nouveaux programmes de

sixième entrent en application. Cela risque de ne pas être simple. Dans certaines académies, il n'y a même pas les crédits nécessaires pour acquérir les nouveaux manuels ;

- le cycle central (cinquième et quatrième), donne lieu cette année à une expérimentation généralisée en cinquième et limitée en quatrième (seulement dans les établissements "pilotes").
- le cycle d'orientation (la troisième) qui n'est pas encore concernée par l'expérimentation officielle.

UNE RENTRÉE CHAUDE

EMPLOI : RIPOSTER MASSIVEMENT

Le budget 1997 prévoit 2 300 suppressions d'emplois dans l'Éducation nationale. Un véritable scandale au moment où le gouvernement affirme sa volonté de réduire le chômage, au moment où chacun reconnaît la nécessité de transformer les heures supplémentaires en emplois.

Le Sgen-CFDT est déterminé à mettre en échec ces orientations.

Pour le Sgen-CFDT, l'emploi et le budget 1997 sont au cœur de l'action. Une riposte massive s'impose pour mettre en échec les orientations catastrophiques du gouvernement pour le Service public d'Éducation. Une première rencontre intersyndicale a eu lieu le 27 août pour mettre au point cette riposte. Les bases d'un accord entre les différentes organisations existent (voir le communiqué de presse ci-dessous), même si la décision définitive n'est pas encore prise à l'heure où ces lignes sont écrites.

En effet, la « mauvaise graisse » de la Fonction publique n'était pas un lapsus du Premier ministre, mais bien un propos délibéré. Environ 7 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires sont prévus pour 1997. 2 300 dans l'Éducation nationale : 2 900 suppressions dans le premier degré, 2 100 suppressions dans les collèges et lycées, 2 700 créations dans le supérieur.

À Jeunesse et Sports, ce sont



Chambre noire

Les propositions du budget 1997 concernant l'Éducation nationale sont inacceptables.

150 emplois sur 8 000 qui sont voués à la disparition. Face à la mobilisation forte des personnels, le ministre Drut a pu conserver Injep (voir article page 5) et cadres techniques. Mais avec 2 % d'emplois en moins, comment faire vivre une politique de l'État dans le domaine des sports, de la jeunesse et de l'Éducation populaire ? 10 000 emplois supprimés correspondent à un peu moins de 2 milliards d'économies. Le déficit budgétaire en 1995 était de

322 milliards. Ce n'est pas avec de telles mesures que la situation de l'emploi s'améliorera, que le trou de la Sécurité sociale se réduira, que la consommation redémarrera.

NON AUX HEURES SUP

Le Sgen-CFDT veut une politique offensive de l'emploi. Elle est possible dans notre secteur. 800 000 heures supplémentaires dans le second degré, 300 000 heures complémentaires dans l'enseignement supérieur sont toujours inscrites au budget de l'État. Soit l'équivalent de 50 000 emplois. Programmée sur trois ans, leur transformation ouvrirait 15 000 postes supplémentaires chaque année. Des postes en plus permettraient des recrutements plus nombreux de jeunes étudiants, des emplois pour les MA en attente de titularisation, et l'amélioration des conditions d'exercice des personnels. La riposte doit être proportionnelle aux enjeux. Avec détermination, le Sgen-CFDT s'y emploie.

UNITÉ POUR L'ACTION

Les fédérations et syndicats de l'Éducation nationale : FAEN, Ferc-CGT, FSU, Sgen-CFDT, SE-Fen, SNCL, SNEP, Snes, Snetaa, SnulPP se sont réunis le 27 août.

Face à la gravité des problèmes de la rentrée tant du point de vue des conditions d'accueil des jeunes que du point de vue de l'ampleur du chômage, des difficultés d'emploi et de conditions de travail, face au projet de budget de l'Éducation nationale pour 1997, en régression pour la première fois depuis des décennies, mar-

qué par des suppressions de postes, par la réduction des recrutements et des crédits, par un blocage des carrières des personnels, ces organisations travaillent à la réalisation de l'unité la plus large pour le développement des actions dans les prochaines semaines et pour une action de grève dans le Service public d'Éducation fin septembre - début octobre. Une prochaine réunion aura lieu le 3 septembre après-midi.

Paris, le 27 août 1996.

Marie-Agnès Rampnoux

EN BREF

OÙ VONT LES BEP ?

Lors du Conseil supérieur de l'Éducation du 3 juillet, le Sgen-CFDT a demandé un débat sur la formation professionnelle initiale. Ce vœu a été soutenu par la presque totalité des organisations présentes.

En effet, au détour de modifications des décrets réglementant les périodes de formation en entreprises dans les BEP, c'est la finalité même du diplôme qui est remise en cause, ainsi que l'article 7 de la loi d'orientation sur l'Éducation de juillet 1987 (voir Profession Éducation n° 60).

Le représentant du ministre n'a pas donné suite à cette demande quasi unanime.

Le ministre n'a certainement pas envie d'ouvrir ce dossier qui le mettrait dans la même situation que lors du débat sur le BTS, à savoir trancher contre l'avis de la presque totalité du Conseil supérieur de l'Éducation pour satisfaire une seule organisation syndicale d'enseignants.

CONGÉ DE FIN D'ACTIVITÉ

La séance de négociation du 9 juillet 1996 sur le temps de travail dans les fonctions publiques s'est conclu par un accord transposant l'accord signé en septembre 1995 dans le secteur privé.

Le congé de fin d'activité est soumis aux conditions suivantes :

- Être âgé de 58 ans.
 - Avoir cotisé 37,5 ans dont 25 ans comme agent public, ou 40 ans dont 15 comme agent public (la durée est réduite pour les femmes fonctionnaires ayant élevé des enfants).
 - Le revenu de remplacement est de 75 % du traitement brut.
 - Ce congé n'ouvre aucun droit au titre de l'avancement et de la retraite. Pour les fonctionnaires justifiant de quarante années de services validés, aucune condition d'âge.
- Cet accord est prévu pour la seule année 1997 (pour les enseignants départs possibles au 1^{er} janvier ou à la rentrée scolaire 1997). Pour l'ensemble de la Fonction publique, il doit permettre le recrutement de 15 000 jeunes.
- Pour la CFDT, cet accord n'est qu'une étape. Une véritable politique pour l'emploi passe par la réduction significative du temps de travail de tous, donc aussi de celui des fonctionnaires.

SAINT-DIÉ : UN APPARTEMENT POUR LES DEUX ANS

Samira a deux ans et demi. Comme tous les matins, et comme bien des enfants de son âge, elle part pour l'école. Une école pas tout à fait comme les autres. Sa classe est installée dans un appartement au cœur de la cité. Dans les différentes pièces, les élèves retrouvent les coins traditionnels des maternelles.

Cette classe est l'une des cinq de la maternelle Claire-Goll, dans la Zep de Saint-Dié, école qui compte deux sections de tout petits et trois de petits. L'autre école maternelle du quartier accueille les moyens et les grands.

Au départ, chacune accueillait indifféremment tous les enfants de deux à six ans. Rapidement, une ségrégation s'est installée entre les deux écoles, les familles les plus démunies se retrouvant de fait réunies dans le même groupe. L'idée vint alors de répartir les enfants par âge : les petits et tout petits d'un côté, les moyens et les grands de l'autre. Outre le brassage des populations, cette nouvelle organisation a permis de créer une structure adaptée à l'accueil des plus petits.

Pour compléter le dispositif, la municipalité a mis à la disposition de l'école un appartement du quartier.

« Scolariser les tout petits en appartement, cela permet de s'adapter aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge : sécurité, intimité, repos. C'est également très propice aux situations authentiques de langage. La maîtresse ne voit pas tout, les enfants doivent faire l'effort d'expliquer leurs besoins, de raconter ce qu'ils ont fait. Quand ils sont répartis dans les différentes pièces, je peux plus facilement me consacrer à un petit groupe », expose Marie-Claire, l'institutrice de la classe. « Les enfants sont plus autonomes. Ils peuvent faire du bruit et bouger sans gêner ceux qui mènent avec moi des activités plus structurées. Ils peuvent aussi prendre leur doudou et se reposer dans un coin calme. »

À Saint-Dié (Vosges), l'école maternelle Claire-Goll accueille les tout petits dans un appartement.

Au delà d'un simple changement de lieu, ce projet permet de répondre aux besoins spécifiques des enfants de deux ans.
Une structure adaptée, des partenaires engagés, une équipe volontaire, les conditions sont réunies pour offrir aux enfants toutes les chances de bien débuter leur parcours scolaire.



Chambre noire

Les enfants sont plus autonomes. Ils peuvent bouger sans gêner ceux qui mènent avec moi des activités plus structurées.

Ces élèves ne sont pas pour autant coupés du reste de l'école. Ceux qui reviennent l'après-midi font la sieste à l'école « principale » et participent en fin d'après-midi aux activités décloisonnées. Et une matinée par semaine, ils viennent à l'école pour les activités motrices et les ateliers. Pendant ce temps, l'appartement est utilisé comme « restaurant ». À tour de

rôle, les autres élèves, par demi classe, consacrent leur matinée à la préparation de leur repas de midi : menu, courses, cuisine, dégustation. Une activité qui a très vite emporté l'adhésion de tous, enfants et familles. Si l'équipe a mis en place un fonctionnement adapté aux tout petits, elle a aussi adapté ses exigences. Pas de cantine ni de garderie pour

les deux ans, afin que les petits ne soient pas confrontés trop longtemps à la structure collective. Par contre, le critère de propreté n'est pas imposé. « Exiger que les enfants soient propres pour venir à l'école induit des pressions très fortes de la part de la famille, avec des résultats parfois catastrophiques », explique Marie-Claire. « Alors que très souvent, l'apprentissage à l'école se fait très naturellement, même si c'est un peu contraignant au début pour l'équipe. »

UN BAIN DE LANGAGE ET DES REPÈRES

Marie-Claire, qui a en charge l'autre classe de tout petits, parle avec enthousiasme du projet. « Au départ, j'étais assez réticente sur la scolarisation des deux ans. Mais ici, la population est à plus de 50 % d'origine étrangère, et les situations familiales difficiles sont de plus en plus nombreuses. L'école offre aux enfants un bain de langage nécessaire à l'apprentissage du français. Elle apporte aussi un certain nombre de repères qui font défaut dans les familles en détresse. À l'âge du "non", il est primordial pour l'enfant d'être confronté à des interdits clairs, à des règles de vie. Ce n'est pas toujours facile, car les valeurs de l'école ne sont pas forcément celles des familles. C'est important de beaucoup discuter avec les parents. S'ils sentent que l'on respecte leur enfant, beaucoup de choses peuvent évoluer. Et quand les conditions d'accueil sont adaptées, l'enfant peut alors faire de gros progrès dans tous les domaines. »

Le résultat est là. Les tout petits trouvent à l'école maternelle Claire-Goll de formidables conditions pour commencer leur parcours scolaire, avec toutes les chances de leur côté et cette idée, peut-être pas si anodine, qu'on peut aller à l'école avec plaisir.

Françoise Lebocey



UN CHANTIER POUR LA CFDT

Écouter les salariés, et non pas les sonder.

Le Sgen-CFDT s'est associé au chantier qu'a lancé la CFDT autour de l'enquête "Le travail en questions" (voir *Profession Éducation* n° 55).

Les premiers résultats font apparaître des constats sur les différents métiers de l'Éducation nationale, et un bilan positif de la part des syndicats qui ont mené l'enquête. Premiers échos.

Dossier coordonné par Jean-Paul Bergault.

ÊTRE À L'ÉCOUTE

Les métiers de l'Éducation ont changé, c'est pour cela que le Sgen-CFDT s'est lancé dans le Chantier travail ouvert par la CFDT.

Centré sur une enquête, le Travail en questions, il permet de dialoguer avec les salariés sur le thème du travail, et de mieux connaître les réalités et les opinions des personnels. Il s'agit de créer un échange dynamique qui renforce la démarche revendicative du Sgen-CFDT, de faire émerger ensemble de nouvelles revendications. L'esprit et les objectifs de cette enquête sont donc ambitieux.

À ce jour, ce sont plus de mille questionnaires remontés, de très nombreux entretiens réalisés, une source de réponses en cours d'analyse.

Ce bilan quantitatif brut est la résultante de l'investissement des militants de quatorze syndicats du Sgen-CFDT. Mettre en œuvre le Chantier travail c'est faire un choix : celui de prendre le temps d'aller dans les établissements scolaires et administratifs.

Prendre du temps ? Perdre du temps ? En une période où la plupart des militants vivent dans l'urgence, où la distinction entre ce qui est urgent et ce qui est essentiel est de plus en plus difficile à faire, où la réponse à une demande est attendue quasiment en temps réel, il faut quand même trouver du temps. Celui d'aller à la rencontre des personnels, de chercher à privilégier à nouveau une communication directe et interactive entre salariés, adhérents, et militants.

Jean-Paul Bergault

ENQUÊTER POUR COMPRENDRE

Trois niveaux pour une grande enquête sur l'évolution des différents métiers. Le chantier lancé par la CFDT est ambitieux. Le Sgen-CFDT participe activement pour mettre « Le travail en questions ».

Le Travail en questions, grand chantier de la CFDT, bat son plein. Lancé depuis quelques mois pour capter les évolutions du travail et surtout la perception des salariés sur ces évolutions, ce chantier se donne également comme objectif de promouvoir des pratiques syndicales plus participatives. Comme outil, un questionnaire qui comporte un volet commun à toutes les fédérations de la CFDT, un volet fédéral Sgen-CFDT et des questions volontairement en nombre limité, établies par chaque syndicat impliqué.

DEUX DIMENSIONS

Un groupe de pilotage composé d'une dizaine de militants a élaboré le volet fédéral. Cette partie interroge notamment sur le temps de travail, la perception des métiers de l'Éducation, la précarité, l'évaluation. La dimension locale, pour sa part, fait l'objet d'entretiens individualisés. Le travail en questions, ce sont donc des questions que les militants du Sgen-CFDT vont poser à



Être à l'écoute des personnels, une priorité pour les militants du Sgen-CFDT.

des personnels. Cela a nécessité une formation à la technique d'enquête. Par ailleurs, ces temps d'entretien ont bien souvent dépassés le cadre proposé. Des collègues se sont exprimés sur d'autres préoccupations. Il a permis aussi, à cette occasion de répondre à des demandes d'explication sur le Sgen-CFDT, le syndicalis-

me que nous voulons. Désormais, le dépouillement de plus d'un millier de questionnaires est effectué. Une première analyse des réponses aux questions fédérales est en cours. Les personnes enquêtées en auront le compte rendu. Dans les syndicats, un travail analogue est terminé pour certains. Là aussi l'engagement pris de restituer les analyses produites sera tenu.

L'investissement pour les 14 syndicats impliqués dans le Travail en questions est conséquent, principalement en temps. Mais les premiers enseignements retirés tendent à démontrer que le jeu en vaut la chandelle.

Une seconde vague d'enquêtes dans d'autres syndicats est tout à fait envisageable après la rentrée scolaire, les résultats en seront ainsi affinés.

ZOOM

Les enquêtes ont été réalisées actuellement dans les Sgen-CFDT de l'Ain, des Alpes-de-Haute-Provence, du Doubs, de Gironde, de Haute-Savoie, de la Loire, du Rhône, de Moselle, de Nantes, du Maine-et-Loire, du Havre-Estuaire, du Bas-Rhin, de l'Essonne et du Val d'Oise.

Liste non exhaustive des thèmes des volets locaux : la

précarité, la violence, la spécificité rurale, les rapports enseignement public - enseignement privé, les intervenants extérieurs à l'école, les conditions de travail des Atoss, aide aux élèves, les élèves en difficulté, l'égalité des chances, les relations entre personnels enseignants et non enseignants, les difficultés du métier d'enseignant.

LES PREMIERS RÉSULTATS

Le premier dépouillement de l'enquête le Travail en questions apporte des réponses sur le temps de travail, les conditions de l'exercice du métier ou encore sur le travail en équipe. Premiers chiffres.

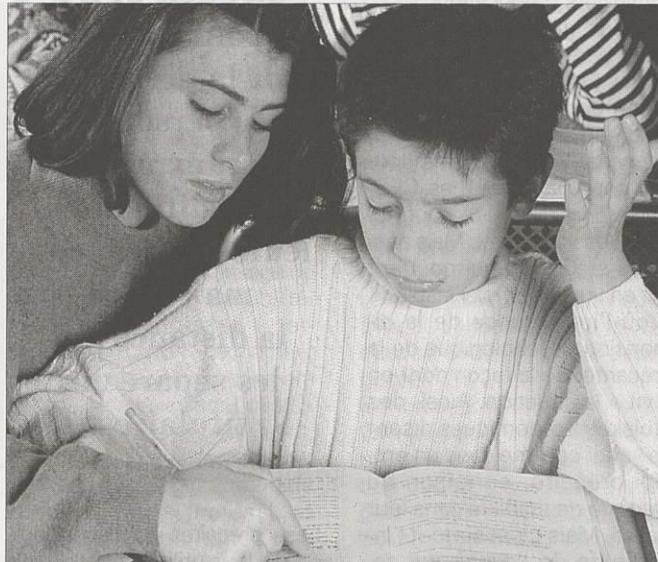
Ille soixante dix personnes, représentatives des personnels de l'Éducation nationale, ont répondu à l'enquête le Travail en questions du Sgen-CFDT. D'après les statistiques du ministère de l'Éducation nationale, au 1^{er} janvier 1995, les femmes sont majoritaires (63 %) dans le personnel. Plus de la moitié des fonctionnaires dépendant de ce ministère exerce dans un établissement du 2nd degré, 28 % sont enseignants du 1^{er} degré, 8 % des titulaires exercent à temps partiel.

L'enquête du Sgen-CFDT a été remplie par 70 % de femmes. 21 % sont des non enseignants, 30 % des enseignants du 1^{er} degré, 49 % des enseignants du 2nd degré. Aucun enquêteur n'a franchi les portes de l'enseignement supérieur. 13 % des enquêtés travaillent à temps partiel, 8 % sont non titulaires dont un tiers de CES.

Quels premiers enseignements ? Cette analyse est très partielle, l'exploitation complète demandera du temps, mais quelques réponses ont été ciblées.

RÉDUIRE LE TEMPS DE TRAVAIL

Sur le temps de travail, 53 % des enseignants (le même pourcentage pour les 1^{er} et 2nd degré) évaluent les temps de travail à 40 heures et plus. 62 % enseignants du 1^{er} degré passent de 30 à 40 heures par semaine dans leur établissement, 61 % des enseignants du 2nd degré de 20 à 30 heures. La moitié exactement des enquêtés ont une durée et des horaires de travail qui leur conviennent, mais 50 % pen-



E. SDAI/Seco

Pour 55 % des collègues interrogés, le métier est plus compliqué qu'au début de leur carrière.

sent que la réduction du temps de travail est nécessaire pour que plus de personnes travaillent, même si, économiquement, elle semble difficile à réaliser pour 17 % des enquêtés.

À propos des conditions de travail, l'échec scolaire pèse le plus à 46 % des enseignants et l'absence de reconnaissance du travail constitue le principal grief de 53 % des non enseignants.

Pour 55 % des personnes, le métier est plus compliqué qu'au début de leur carrière. Selon les catégories de personnels, les raisons sont différentes. Homogénéité des publics dans le premier degré, modification des relations familiales et exigences accrues du monde économique pour le 2nd degré, évolution des techniques pour les non-enseignants.

Pour 60 %, le métier exercé

est plus diversifié aujourd'hui que hier ce qui oblige les enseignants du 1^{er} degré à être polyvalent (61 %), ceux du 2nd degré à travailler en équipe disciplinaire (28 %), transdisciplinaire (36 %), avec des partenaires extérieurs (20 %). Pour les non enseignants, 46 % sont amenés à travailler en équipe ou à partager des activités avec des partenaires Éducation nationale (29 %) ou hors Éducation nationale (25 %). Beaucoup d'autres aspects sont à étudier sur cette évolution du métier.

À propos de l'évaluation, elle est indispensable pour les trois quart des enquêtés, elle doit être individuelle pour les deux tiers. Pour 75 %, le travail en équipe doit aussi être évalué. Enfin, les modalités d'évaluation ne sont pas satisfaisantes pour une personne sur deux.

Marie-Agnès Rampnoux

TOUTE LA CFDT

Concrètement, une trentaine de grandes enquêtes sont en cours. Le dépouillement est terminé pour certaines comme dans les préfectures, les chantiers du bâtiment, les entreprises de la filière viande, les facteurs à la poste, les agences commerciales de France Télécom, les Banques Populaires ou encore huit grandes entreprises de l'habillement, du cuir et des textiles. Ils y ont souvent passé plus d'une heure, accompagnés autant que de besoin par des enquêteurs syndicaux formés à cet effet.

Dans les établissements scolaire publics et privés, dans les mutuelles de Niort, dans les entreprises de prévention sécurité, chez les commerciaux des assurances, dans les équipes de soin de la santé, dans les entreprises de distribution de l'eau, dans les établissements de la Défense nationale, dans la métallurgie, dans la chimie, dans les sièges sociaux parisiens des grandes entreprises, au Crédit Lyonnais, dans les administrations des Finances, dans la presse et l'audiovisuel, dans les organisations de protection sociale et dans les entreprises de la vente par correspondance, dans tous ces secteurs ou branches, les militants CFDT mènent l'enquête. Régulièrement, ils font état d'un bon accueil, de l'envie de répondre des salariés qui peut aller jusqu'à de la syndicalisation. Chaque fédération ou union régionale a pu enrichir cette première partie pour approcher, par exemple, des questions de prévention des risques, de l'intégration de l'outil informatique, de l'impact des politiques de qualité, du stress tant dans la relation avec des clientèles difficiles que dans la conduite de grands ensembles industriels, ou encore de la cohésion dans des équipes de travail comme dans la santé. Ce grand dispositif d'enquêtes permettra à la CFDT de construire des revendications toujours plus en phase avec les salariés, d'"écouter pour mieux se faire entendre" comme le résume le slogan.

Jean-Paul Peulet
Secrétaire confédéral

BESANÇON : DÉBUTS DANS LE MÉTIER

Dans le Doubs, les enquêtés constatent que la formation initiale a été très diverse suivant les personnes. Elle est assez fortement critiquée, surtout pour son manque d'enseignement pratique.

Ce qui caractérise le mieux l'intérêt de la formation initiale sont les échanges fructueux qu'elle permet entre stagiaires ou entre stagiaires et formateurs.

Les regrets concernent l'approche de la gestion de la classe (organisation, discipline...) et l'information sur les classes difficiles ou particulières.

Le manque d'ouverture sur l'environnement de l'école, sur la société est également noté. Les difficultés rencontrées dans les débuts du métier sont dans la suite logique de ces remarques. Les nouveaux enseignants éprouvent des difficultés de gestion de la classe. Ils ont du mal à passer du cours préparé à la maison au cours fait dans la classe. Comment susciter l'intérêt, évaluer l'attitude des élèves et établir une relation favorable à l'enseignement ?

Les jeunes professeurs ressentent fortement leur isolement et regrettent le manque d'échanges avec leurs collègues. Pourtant, ce sont les discussions avec les collègues (éventuellement les camarades de promotion !) ou en équipe qui aident surtout dans le début du métier. L'habitude, l'expérience viennent en enseignant... C'est l'irremplaçable formation sur le tas !

Autre piste pour la formation, pour beaucoup d'enseignants, les activités extérieures favorisent le travail dans la classe : colonies de vacances, activités nature, travail en psychiatrie, mais aussi service militaire, théâtre et même syndicat !



Chambre noire

GIRONDE : RÉFLÉCHIR SUR LA PRÉCARITÉ

La partie locale de l'enquête menée par les militants du Sgen-CFDT Gironde a porté sur la précarité. Les personnels ont exprimé leurs difficultés, leurs souffrances, mais aussi la distance qui les sépare des titulaires.

Les « précaires » ont conscience de leur utilité, mais ne se sentent pas reconnus. Pas de tutorat, pas de formation autre que sur le tas, pas même d'information sur leur statut et sur leurs droits. On les trimballe d'une tâche à l'autre. Il ont l'impression d'être des bouchetrous jetés après usage.

LES PRÉCAIRES VIVENT MAL LA HIÉRARCHIE

Les « précaires » perçoivent les titulaires comme des « nantis »... alors que les titulaires pensent qu'il n'y a pas de problèmes relationnels. Ils vivent mal la hiérarchie dans l'Éducation nationale : « Nous sommes écrasés ; mieux vaut l'usine. » Les « précaires » souffrent amèrement d'être très mal payés alors qu'ils assurent les mêmes tâches que les titulaires. Ils ont à peine de quoi vivre. Dans ces conditions, on ne peut pas faire du sentiment : « Quand on ne travaille que pour remplacer des malades, on est amené à souhaiter qu'il y ait beaucoup de malades ». ■



Chambre noire

La précarité : « ne pas pouvoir faire de projets, ni pas pouvoir fonder une famille. »

Selon les enquêtés, un travail stable est un droit pour tout être humain. Ils demandent : « de la dignité, pas de la charité ». Si certains envisagent de faire la révolution, d'autres veulent passer les concours. Et pour ceux qui ne réussissent pas aux concours, ou ne s'y présentent pas, certains revendent l'augmentation de la rémunération des CES : « J'étais mieux payé par les allocations-chômage et les assurances sociales que comme CES. » Il faut, selon eux, exiger pour

les CES l'application de ce qui est prévu par la loi, favoriser le travail partiel plutôt que les emplois précaires, et aller vers un plan de titularisation. ■

** Précaire vient du verbe latin precari, qui signifie « prier ». Un emploi précaire, étymologiquement, c'est donc un emploi qui n'est pas considéré comme un dû, mais qui est obtenu par des prières qui ne s'exerce donc que par permission, par tolérance, par une concession toujours révocable.*

AU HAVRE : LA VIOLENCE

Le volet local du Chantier travail du Sgen-CFDT du Havre a porté sur les problèmes de violence. Ce n'est pas un hasard, une réflexion sur la violence était déjà menée depuis deux ans, lors notamment de journées de formation sur ce thème où des professionnels de la justice, de la police, et des responsables d'associations avaient été invités. Des événements douloureux en début d'année (agressions de surveillants et d'enseignants) en plus d'un climat explosif dans certains collèges et des débats sur les missions

de l'École ont fait que cette enquête a été perçue positivement.

Ce travail s'est inscrit dans la continuité d'un travail de terrain en direction des adhérents et des sympathisants, travail en phase avec les difficultés particulières rencontrées par les personnels.

Une dizaine de militants (et pas forcément les plus impliqués dans le syndicat) ont mené l'enquête en ciblant en particulier les jeunes collègues sans oublier les Atoss et les CES.

LA SPÉCIFICITÉ RURALE

Pas de violence, mais dans les établissements des départements ruraux, les enseignants rencontrent d'autres problèmes.

Dans le Maine-et-Loire, la population scolaire est perçue comme d'origine rurale, plutôt modeste, voire carrément défavorisée, avec une minorité d'élèves favorisés. De plus en plus de familles sont en difficulté, mais les enseignants ne connaissent pas les difficultés engendrées par l'immigration ou le brassage de la population dû à la mobilité. Les jeunes sont des « terriens » avec un fort attachement à la région. Ainsi, dans les enquêtes, les élèves sont décrits comme gentils, pas agressifs, passifs, peu travailleurs, manquant de culture générale et de curiosité. Si les professeurs ne sont pas confrontés à la violence scolaire, ils rencontrent une population scolaire qu'il faut « tirer ». Quelques-uns remarquent le peu d'intérêt des parents pour les questions scolaires et d'autres affirment la nécessité de les impliquer davantage dans la vie des établissements.

LIMITER LES INÉGALITÉS

Dans les Hautes-Alpes, le constat n'est pas très différent. Il est plus facile d'accéder aux sports qu'à la culture. La gratuité d'un certain nombre d'activités culturelles est nécessaire ainsi que celle des transports. Une équipe éducative, à l'écoute et dynamique, un conseil municipal volontaire et une péréquation régionale des moyens peuvent limiter les inégalités.

Pour beaucoup, l'inégalité provient principalement de l'environnement familial et socio-économique de l'élève.

HAUTES-ALPES : ÉLÈVES EN DIFFICULTÉ

Dans les Hautes-Alpes, 7 % des personnels ont été enquêtés. Thème abordé : les élèves en difficulté dans l'Éducation nationale.

Globalement, selon les enquêtes, la remédiation actuelle (CMPP, réseau d'aide, IME, 6^{me} de consolidation, Érée, SES, Segpa) est mieux perçue que celle qui se pratiquait (classe de perfectionnement ou d'adaptation, CPPN, CPA, cycles courts).

L'appréciation portée est d'autant plus positive que l'on s'y prend le plus tôt possible, que cette orientation est acceptée par le jeune et sa famille et que le rythme de chacun est pris en compte. La satisfaction étant plus grande s'il on s'appuie sur des enseignements concrets assurés par des enseignants polyvalents dans des structures qui ne sont ni des ghettos, ni des classes poubelles.

L'intégration dans le système habituel de tous les élèves en difficulté est impossible, pour les handicaps lourds par exemple. Quand c'est réalisable, il faut que l'Éducation nationale s'en donne les moyens. Mais c'est à la société dans son ensemble et pas à l'école seule de régler les problèmes sociaux, économiques et culturels !

Enfin, grosse lacune : il n'y a que trop peu d'évaluation et aucun retour.



CONCRÉTISER

Une petite centaine de salariés, une présence syndicale réduite, telle se présente l'inspection académique de Haute-Savoie. Avec le Travail en questions, c'était l'occasion de rompre avec l'image du syndicat porteur de discours et d'instaurer un nouveau type de relations. Il fallait pour cela, avec un questionnaire fédéral très tourné vers les enseignants, construire un volet local de l'enquête qui corresponde mieux aux préoccupations immédiates de ces personnels. Le choix des thèmes s'est donc fait en lien étroit avec les adhérentes Sgen-CFDT de l'IA : le temps partiel, les horaires de travail, la charge de travail et sa répartition. Il fallait ensuite convaincre les collègues de l'intérêt de la démarche. Là encore, l'action des adhérents sur place a été primordiale. La réunion organisée sur le temps de travail pour présenter l'enquête réunissait un bon quart des effectifs, représentant la quasi totalité des services : c'était gagné ! Les premières réactions justifiaient le principe de cette enquête : les personnes présentes reprochaient surtout à leur administration de ne pas suffisamment les écouter. La proposition que leur faisait le Sgen-CFDT leur semblait pallier ce manque et la plupart se sont portés volontaires pour un entretien avec l'enquêteur. Ces entretiens ont, la plupart du temps, débordé bien au-delà des thèmes prévus. C'est ainsi qu'est revenu régulièrement le problème de la communication interne, entre les différents services et surtout avec la hiérarchie. La restitution des résultats aux enquêtés devait être l'occasion d'aller plus loin en faisant des propositions concrètes pour résoudre les problèmes soulevés. L'idée de demander la création d'une instance représentative du personnel qui puisse porter auprès du Secrétaire général les attentes et les avis des personnels a été bien accueillie. Cette instance n'existe pas statutairement. Ils ont rencontré le Secrétaire général, accompagnés du représentant du syndicat. Résultat : accord de ce dernier sur le principe. Rendez-vous donc en septembre pour les élections !

UN NOUVEAU MOTEUR POUR LE SYNDICAT

Les militants ont pu apporter une nouvelle image du syndicalisme sur le terrain.

À la rencontre des personnels, le Sgen-CFDT se trouve au plus près de leurs préoccupations.

« On nous donne la parole » résume un militant du Sgen-CFDT. Auprès des personnels enquêtés dans les établissements scolaires, les inspections académiques ou les rectorats, l'accueil est positif. Se rendre sur les lieux de travail, muni d'un questionnaire complété par un entretien sur quelques questions décidées localement, le pari n'était pas gagné.

UN SYNDICALISME DE PROXIMITÉ

« Cette démarche a offert la possibilité d'avoir une réflexion à la base. Elle permet d'enrichir le débat et donne une occasion aux collègues de parler de leur travail, de se parler » précise Sheena Kemp du Sgen-CFDT du Maine-et-Loire. Discussions, échanges mais aussi perception d'une facette différente de la pratique syndicale habituelle. C'est ce que souligne Isabelle Conversin du Havre. « Le Sgen-CFDT est apparu comme un syndicat de proximité qui s'adresse aussi aux non adhérents. Un syndicat qui travaille non seulement sur l'idéologie mais intervient sur des problèmes concrets. Un syndicat qui veut construire des revendications à partir des problèmes rencontrés par les personnels. »

Ces derniers propos illustrent bien un des objectifs fixés à cette démarche : permettre de renforcer une dynamique revendicative, faire émerger des revendications.

La diversité des publics enquêtés éclaire la volonté du Sgen-CFDT non seulement d'être un syndicat général mais aussi de le faire vivre, de lui donner du sens. La confronta-



Chambre noire

tion avec les résultats des autres fédérations CFDT apportera pour sa part des éléments sur l'aspect confédéré du syndicalisme CFDT.

« Plusieurs adhérents ont accepté de participer à l'élaboration des questions dans notre syndicat, d'être enquêteurs dans des établissements... de s'impliquer sur cette tâche précise, sur un temps donné » indique Didier Vodinh du Sgen-CFDT de l'Ain. « Cet investissement "contrat à durée limitée" a abouti désormais pour l'un d'entre eux à une implication plus importante dans la vie du syndicat. »

Une approche de la participation militante à conforter face à l'image du militant « messianique » bien souvent perçue par les personnels.

Magali Farges, de la Gironde, raconte que l'enquête lui a permis par la suite de tenir des réunions dans des établissements. Une certaine convivialité s'était installée, un contact s'est instauré, j'ai répondu à de nombreuses questions sur notre syndicalisme, ses positions, ses revendications... » Courant de sympathie envers ce

que représente le Sgen-CFDT, adhésions nouvelles dans certains cas, effets sur les équipes syndicales sont autant de facteurs qui amènent certains syndicats à renouer le contact avec les personnels enquêtés dès la rentrée scolaire.

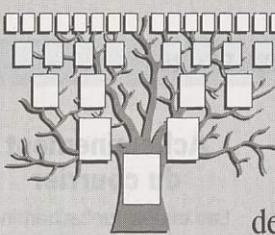
« Une nouvelle image du syndicalisme est apparue qu'il s'agit maintenant de conforter, dans l'immédiat avec la perspective des élections professionnelles de décembre prochain » conclue Isabelle.

Jean-Paul Bergault

Besoin de faire ces enquêtes ? Oui, car rien ne remplace le contact avec les collègues, en particulier les Atoss. Oui, pour expliquer et populariser nos idées via les médias. Oui, pour répondre aux interrogations de collègues réticents et conforter les sympathisants. Oui, pour laisser s'exprimer l'imagination des adhérents qui ont su organiser des moments de convivialité.

Jean-Michel Flandrin

GENÉALOGIE



Partir à la recherche de ses ancêtres, construire son arbre généalogique et entreprendre de ressusciter la mémoire familiale, quoi de plus passionnant !

Avec les 5 ouvrages sélectionnés ci-dessous, vous découvrirez, avec des spécialistes qui font autorité, les moyens et les techniques éprouvées pour mener à bien vos recherches. Cette documentation forme un ensemble cohérent, progressif et vraiment pratique, véritable "bibliothèque de base" du généalogiste débutant comme du chercheur confirmé.



Guide des recherches sur l'histoire des familles par Gildas BERNARD, Inspecteur général des Archives - 336 pages. Le "Gildas Bernard" : la "bible" de tout généalogiste, donnant des conseils primordiaux et toutes les références des différents fonds d'archives français. Un outil irremplaçable !



Lire le français d'hier (XVème - XVIIIème) par G. AUDISIO et I. BONNOT-RAMBAUD - 254 pages. Ce manuel de paléographie vise à initier le débutant à l'écriture française de cette période, permettant la lecture et l'interprétation des textes d'Ancien Régime.



Les Français d'hier (XVème - XIXème) par Gabriel AUDISIO - 367 pages. Une fresque historique rigoureuse qui donne vie à tous ces gens que l'on découvre lors des recherches ; leur quotidien (habitat, alimentation, biens et argent, naissance, mariage, mort...), leur mentalité (croyances et religion...), les travaux et les jours, etc.



Dictionnaire étymologique des noms de famille par Marie-Thérèse MORLET - 1000 pages. Voici le grand ouvrage de référence qui explique l'origine de plus de 120 000 noms de famille, acquis pour la plupart du XIII^e au XVII^e siècle.



Mes 254 premiers ancêtres

Conçu pour recueillir et mettre en valeur le résultat de vos premières recherches : le livre-classeur, façon cuir bordeaux, titres or, format 23 x 31 cm, avec 254 fiches généalogiques et 18 tableaux d'ascendance.

LOISIRS CRÉATIFS - 11, rue des Vignes - BP 25 - 63530 VOLVIC Cedex
Tél. 16 / 73 33 69 44 - Fax 16 / 73 33 69 76

BON DE COMMANDE

à renvoyer à la LIBRAIRIE DES LOISIRS CRÉATIFS
11, rue des Vignes - BP 25 - 63530 VOLVIC Cedex
Tél. 16 / 73 33 69 44 - Fax 16 / 73 33 69 76

Nom	
Prénom	
Adresse	
Code postal	
Ville	

Catalogue complet généalogie gratuit sur simple demande.

OUI, je désire recevoir les ouvrages suivants :

(Faites des <input type="checkbox"/>)	PRIX
<input type="checkbox"/> La collection complète des 5 ouvrages	990 F
Economie de 82F sur les prix au détail.	
Paiement possible en 3 chèques joints de 330 F encassés mensuellement.	
Au détail :	
<input type="checkbox"/> Guide des recherches sur l'histoire des familles	140 F
<input type="checkbox"/> Lire le français d'hier	204 F
<input type="checkbox"/> Les Français d'hier	183 F
<input type="checkbox"/> Dictionnaire étymologique des noms de famille	350 F
<input type="checkbox"/> Mes 254 premiers ancêtres	195 F
Règlement : par chèque(s) joint(s), à l'ordre de LOISIRS CRÉATIFS.	

PETITES ANNONCES

annonces gratuites pour les adhérents (joindre la bande-adresse de Profession Éducation), payantes pour les autres : 40 francs la ligne de trente signes.

Pour la prochaine parution, prévoir vos numéros de téléphone en conformité avec la nouvelle numérotation.

■ 75 - Vends Paris 9^e prox. lycées Decourt, Quinet, 2-3 pièces 41 m², 2^e ét. sur cour. Bon état. Idéal pied à terre. 650 000 F. Tél (1) 40 03 37 03 (bur.) ou (1) 48 74 04 21 (apr. 20 h).

■ 78 - Meulan (Ouest Yvelines) F 3/4, 70 m² à vendre dans belle résidence. Plein sud, vue imprenable sur vallée de la Seine, 3^e étage, entrée, séjour double, deux ch., cuisine et sdb aménagées, placards et rangements. Cave, parking, garage, gardien. Écoles et gare à 5 min. Prix : 530 000 F. Tél : (1) 30 91 42 41

■ 95 - Pavillon 110 m² à Cergy-village, grand séjour sur jardin arboré, 95 unités. Tél : (1) 30 31 98 07

■ 74 - La Chapelle d'Abondance (près Châtel). Loue 2 pièces 6 pers. pied des pistes, garage. Hiver-été. Tél : 38 59 49 83

■ 73 - Savoie, Lanslevillard, station de Val-Cenis. Studio pour 2 personnes en Hte-Maurienne. Pied des pistes en hiver (1500 à 2800 m). Promen. en Vanoise, lac du Mont-Cenis, Italie, en été. De 600 F à 1 500 F/sem. selon période. Tél : (1) 48 69 07 61

■ 22 - Bourg de Landébia. 8 km de la mer, lot 2 maisons en angle, pouvant être vendues séparément, en pierres. Entièrement rénovées. Parking, jardin 80 m². 1 000 000 F l'ensemble. Tél : 98 87 03 17

AGORA
Les rapports entre générations en Europe

Agora évoque le dialogue, l'échange, l'apprentissage de la démocratie. C'est cet esprit qui anime les promoteurs de cette revue, outil de confrontation entre chercheurs et praticiens. L'ambition est d'aborder de façon pluridisciplinaire les questions de société qui impliquent les jeunes. La réflexion sur les questions de jeunesse sort du cadre français pour aller puiser dans les expériences

d'autres pays de l'Union européenne. L'approche comparative s'applique à étudier les dispositifs d'emploi-formation dans six pays d'Europe.Animateurs, travailleurs sociaux, enseignants peuvent lire Agora pour la qualité de son dossier mais aussi pour la richesse de ses rubriques. Elles proposent des échéances de savoirs, des recherches et des expériences de terrain dans le champ de la jeunesse.

Agora n° 5, 3^e trimestre 1996, 85 F. Éd. L'Harmattan, (1) 43 54 79 10.

GRÉTA MENACÉS

PRÉPARONS L'ACTION !

La situation dans les Gréta est catastrophique. Les personnels en situation précaire sont les plus touchés. Le Sgen-CFDT a interpellé la Fen, la FSU et la CGT pour préparer une journée d'action.

Explications.

Depuis 1991, la situation de la formation continue des adultes, dans les Gréta, n'a cessé de se dégrader. Elle devient catastrophique. Le Sgen-CFDT appelle l'ensemble des personnels Gréta à préparer - si possible dans l'unité - une journée d'action.

Dans la situation actuelle, les personnels précaires sont les premiers touchés. Ces deux dernières années, les contractuels sont passés de 8 000 à moins de 6 000 ! Les conséquences sur les personnels sont particulièrement graves : licenciements avant fin de contrat, non renouvellement de contrats, temps partiel imposé, détérioration des conditions de travail, pressions et chantages sur les personnels hors statuts, déplacements arbitraires de CFC, etc.

Ainsi, alors que l'Union européenne a déclaré l'année 1996 « année euro-



Si l'Etat n'assure pas sa mission de service public, comment contribuer à l'intégration d'exclus dans la vie active ?

péenne de l'éducation et de formation tout au long de la vie », l'avenir de la formation d'adultes est compromis. Placer les Gréta sous le seul critère économique est une aberration.

DES REVENDICATIONS PRIORITAIRES

Depuis des mois, le Sgen-CFDT ne cesse de tirer le signal d'alarme. En vain.

MOINS DE STAGIAIRES. POURQUOI ?

De 1990 à 1994, le nombre de stagiaires a diminué de 23%, passant de 693 000 à 532 225 ! Ces deux dernières années, cette diminution n'a fait que s'accélérer.

Pour tenter d'expliquer cette situation, il faut rappeler que les Gréta fonctionnent sur des fonds propres. Les actions financées par des fonds publics concernent environ 49 % des stagiaires. Les entreprises financent la formation de 22 % des stagiaires au titre de 1,5 %. Les formations des stagiaires restants sont

financées par des entreprises non assujetties à l'obligation de financement de la formation ou bien par les stagiaires eux-mêmes. La décentralisation du CFI (crédit formation individualisé), conséquence de la mise en œuvre de la loi quinquennale, se traduit par une redistribution d'une partie de ces formations vers des organismes privés et explique la baisse importante d'activité de certains Gréta. Par ailleurs, de nombreuses entreprises ne respectent pas le 1,5 % formation.

Désormais, il s'agit de passer à l'action. C'est dans cette perspective que la fédération des Sgen-CFDT, au début de l'été, a rencontré à sa demande la Fen, la FSU et la CGT pour proposer une journée nationale d'action à l'automne. Le Sgen-CFDT propose des actions régionales avec trois revendications prioritaires : emploi de tous les personnels précaires, avec le refus des heures supplémentaires ; plan de titularisation ouvert à tous, sur liste d'aptitude, accompagné de la création des postes gagés correspondants ; ouverture par le ministère d'une table ronde afin de débattre de l'avenir des Gréta.

La situation actuelle n'a que trop duré. L'Etat se permet des méthodes qu'il interdit aux entreprises privées, comme la reconduction illimitée de contrats à durée déterminée ! Le service public est bel et bien en danger.

Jean-Luc Villeneuve

PREMIER DEGRÉ

Études dirigées : bilan ministériel

En juin 1995, le ministère s'adressait aux inspecteurs d'académie pour réaliser un bilan des études dirigées, dont la mise en place devait s'effectuer progressivement au cours de l'année scolaire 1995-1996.

Le bilan de cette enquête tient en quinze lignes pour établir que :

- les études dirigées sont mises en place dans 70 % des classes, avec des variations allant de 90 % (Nancy-Metz) à 50 % (Clermont-Ferrand) ;
- dans 97,8 % des cas, cette activité a lieu pendant la dernière demi-heure de la journée ;
- des animations pédagogiques spécifiques ont été organisées dans 97,8 % des départements ;
- des stages du plan départemental de formation ont été organisés dans 67,5 % des départements. Sur les contenus, rien... Sur la façon dont les chiffres ont été obtenus... rien non plus.

Le bilan reconnaît par ailleurs que les devoirs à la maison, eux, ont bien résisté aux consignes ministérielles : 82,8 % des maîtres reconnaissent en donner encore, pour répondre à la pression des parents ou pour préparer au collège.

Les traditions ont la vie dure !

Liste d'aptitude et concours interne

Les arrêtés d'intégration par liste d'aptitude ne devraient pas être publiés avant les résultats du concours interne, cela afin de permettre aux éventuels admis par concours de bénéficier d'une intégration plus favorable.

Certains inspecteurs d'académie ont choisi de publier la liste des intégrés par liste d'aptitude en deux temps : d'abord ceux qui n'étaient pas candidats au concours interne puis, quand les résultats du concours interne seront connus, les autres.

Acheminement du courrier

Les textes sur l'acheminement du courrier des écoles sont enfin publiés au BO n° 23 du 6 juin 1996.

Une circulaire interministérielle adressée aux préfets définit les modalités de compensation de la prise en charge du courrier des écoles. La dotation forfaitaire des communes a été abondé de 22 millions qui seront répartis au prorata du nombre d'écoles.

La note de service du ministère de l'Éducation nationale définit quant à elle les modalités d'acheminement du courrier. En voici les grandes lignes :

- « La prise en charge de l'affranchissement du courrier émanant des écoles incombe aux communes. »
 - « Les réponses adaptées doivent être recherchées au cas par cas pour la collecte et l'acheminement du courrier au départ des écoles. »
 - « Les directeurs d'école doivent se rapprocher des maires afin d'arrêter avec eux les modalités pratiques qui pourront être mises en œuvre. »
 - « Est pris en charge par les communes l'affranchissement de toutes les correspondances signées par les directeurs d'école dans le cadre de leurs fonctions, de même que celui des correspondances signées par les médecins scolaires et les membres des réseaux d'aides spécialisées pour le compte de l'école, soit qu'elles concernent individuellement des élèves de l'école, soit qu'elles relèvent de l'organisation, de l'administration ou de la gestion de l'école. »
 - « Les destinataires potentiels de ces correspondances sont notamment les différents services de l'Éducation nationale, les écoles et établissements publics, les autorités de l'État et des collectivités territoriales, les organismes sociaux, médicaux, culturels ou sportifs et les parents d'élèves. »
- Informez le Sgen-CFDT des difficultés rencontrées.

AGS déménage pour le monde
aux quatre coins de la terre.

VERS L'ÉTRANGER	SECOND DEGRÉ
<p>Partir !</p> <p>La note de service relative à la candidature à un poste à l'étranger relevant des ministères des affaires étrangères et de la coopération ainsi que de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) est à paraître au Bulletin officiel de l'Éducation nationale (BOEN) du 19 septembre 1996.</p> <p>Postes relevant du ministère des affaires étrangères et de l'AEFE :</p> <p><i>Pour les personnels enseignants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • La publication des postes vacants est prévue au BOEN du 9 janvier 1997. <p>Les dossiers de candidature doivent être parvenus au ministère par la voie hiérarchique le 31 décembre 1996 (les dates de remise au supérieur hiérarchique direct sont d'environ un mois plus tôt, pour tenir compte des délais d'acheminement).</p>	<p>Physique-chimie</p> <p>Le bac S 1997 devait comporter, en plus de l'épreuve écrite en sciences physiques, une épreuve pratique pour tous les candidats. Le Sgen-CFDT s'était félicité de cet engagement.</p> <p>Une nouvelle définition de cette épreuve est en voie de parution. Plus trace d'épreuve pratique ! Le projet comporte une liste impressionnante de compétences à évaluer durant l'unique épreuve écrite de 3 h 30. Et, parmi elles : « savoir utiliser le matériel figurant au programme ; schématiser une expérience ; utiliser les règles de sécurité élémentaires pour l'emploi du matériel et des produits figurant au programme ». Les auteurs ont trouvé la solution miracle : pas besoin d'épreuves pratiques qui coûtent cher et sont dévoreuses de temps, pas question d'introduire du contrôle en cours de formation. Il suffit d'écrire dans un texte du BO qu'on évaluera à l'écrit les capacités expérimentales des élèves ! Le Sgen-CFDT s'élève avec vigueur contre cette supercherie.</p>
<p>DOM-TOM</p> <p>Se loger à Mayotte</p> <p>Vous projetez de poser votre candidature pour un recrutement en territoire d'outre-mer, à la rentrée 1997, et plus particulièrement à Mayotte. L'île connaît des problèmes de logement qui peuvent momentanément aggraver les problèmes d'adaptation à votre nouveau milieu. Jusqu'à lors, des solutions ont toujours été trouvées après une période d'hébergement transitoire de nature variée. La section Sgen-CFDT de Mayotte fait savoir qu'à l'initiative du préfet, des crédits viennent d'être débloqués en faveur de la construction de logements.</p>	<p>ACTION SOCIALE</p> <p>Prestation dépendance</p> <p>Une étude de la Cnav (Caisse nationale d'assurance vieillesse) concernant la prestation dépendance expérimentale a été publiée. L'Union confédérale des retraités CFDT a rappelé son désaccord avec le fonctionnement de cette prestation. Selon cette étude, les bénéficiaires de la prestation dépendance (quelque 1 700) expérimentée depuis début 1995 dans douze département, reçoivent en moyenne 2 807 F par mois et souffrent, le plus souvent, de « dépendances moyennes ». La prestation expérimentale d'un montant maximal de 4 424 F par mois varie en fonction du degré de dépendance et des ressources du bénéficiaire. Cette prestation est composée à la fois de l'allocation compensatrice tierce personne (ACTP financée par les départements), initialement destinée aux handicapés, et d'une allocation supplémentaire dépendance financée par la Cnav. 27 % des bénéficiaires reçoivent seulement l'ACTP, à raison d'en moyenne 2 881 F net par mois, 35 % uniquement la PSD (en moyenne 1 925 F par mois) et 38 % les deux prestations soit en moyenne 3 616 F net par mois. Près de 9 demandeurs sur 10 ont plus de 70 ans, 61 % ont plus de 79 ans et 26 % entre 70 et 79 ans. Parmi eux, une personne sur trois dispose déjà d'une aide ménagère, mais pour une sur deux, la prestation « comble un vide ». Selon la Cnav, l'expérimentation a permis de mieux cerner les besoins et s'est avérée d'une « utilité incontestable » pour assurer le maintien à domicile des personnes.</p> <p>Une circulaire pour les prestations</p> <p>Une circulaire unique du 15 mai 1996 regroupe l'ensemble des prestations d'action sociale en faveur des agents de l'État. Elle est parue au BOEN n° 28 du 4 juillet 1996.</p>
	<p>DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Jean-Michel Boullier</p> <p>RÉDACTEUR EN CHEF Michel Debon</p> <p>SÉCRÉTAIRES DE RÉDACTION, MAQUETTE François Baledent, Vincent Fabre</p> <p>COMITÉ DE RÉDACTION Jean-Paul Bergault, Daniel Mansoz, Raymonde Piécuch, Maurice Remy, Raymond Roulaud</p> <p>FLASHAGE Frapada</p> <p>IMPRIMERIE ETC, Yvetot (76).</p> <p>PUBLICITÉ Cefip 17, rue de la Félicité, 75017 Paris. Tél : (1) 42 67 25 25</p> <p>CPPAP 440 D 73 S</p> <p>Fédération des Syndicats Généraux de l'Éducation Nationale et de la Recherche publique 47/49, av. Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19. Tél : (1) 40.03.37.00 Fax : (1) 42.02.50.97 Minitel : 3615 CFDT*SGEN</p>



GABRIEL COHN-BENDIT

Violences dans les établissements, ras-le-bol des enseignants, échec des élèves, l'association *Initiatives éducatives* dont vous êtes l'un des fondateurs veut réagir. Quelle est votre analyse ?

L'école n'est pas responsable de la violence, mais elle doit l'assumer. C'est une mission nouvelle. Les enseignants ne peuvent plus rester seul dans leur classe. Les professeurs doivent accepter leur rôle d'éducateur. Mettre un flic devant chaque établissement est inutile, mais il y a urgence à répondre aux risques d'exclusion, de marginalité et de violences.

C'est évidemment vrai dans les zones sensibles mais également dans les autres établissements. Pour l'instant, les élèves qui croient avoir une perspective d'avvenir subissent sans rien dire. Ça ne durera peut-être pas.

Que proposez-vous pour répondre à cette urgence ?

Le système ne fonctionne plus. Il faut intégrer les réalités sociales des élèves, chercher de nouvelles approches, prendre des libertés avec les programmes. Il est indispensable d'établir des relations nouvelles dans les établissements. Les élèves doivent devenir des responsables, ils doivent participer à tout ce qui concerne la vie des bahuts. Le travail des lycées expérimentaux doit être pris en compte. Il prouve que la violence peut être évitée si chacun est acteur. L'opposition entre deux clans, les élèves d'un côté et les profs de l'autre, n'existe plus.

Certains enseignants souhaitent travailler dans ce sens. Nous avons proposé au ministre de constituer des équipes de profs prêts à travailler ensemble sur des projets dans des établissements difficiles.

Quelle a été la réponse du ministre ?

François Bayrou veut faire de l'écume sans faire de vagues. Il n'a rien fait. C'est

Co-fondateur du lycée expérimental de Saint-Nazaire, Gabriel Cohn-Bendit est à l'initiative de la création du Groupement des retraités éducateurs sans frontières (Gref). En février 1996, avec d'autres militants pédagogiques, il signe une tribune dans *Libération* et décide de lancer *Initiatives éducatives*. Selon lui, il y a urgence à travailler autrement.



« Il faut changer les choses en travaillant sur des projets promouvant la citoyenneté des élèves. »

trop tard pour cette rentrée, il nous faut préparer septembre 1997. Mais il y aura des bagarres avec les tenants du « disciplinarisme ». Pourtant nous défendons que ce n'est pas seulement un problème de budget et de nombre de postes. C'est un véritable divorce culturel. Des solidarités se sont effondrées. Si nous souhaitons que l'école soit un lieu de recomposition sociale, les équipes doivent travailler avec les éducateurs, les collectivités locales, etc.

Concrètement, comment mettre en place ces équipes ?

Initiatives éducatives est un groupe de réflexion mais

également un lieu d'engagement concret. Des groupes académiques recensent tous les enseignants d'accord pour travailler ensemble à l'élaboration d'un projet et à sa mise en place dans un établissement difficile. Ces personnels, déjà titulaires, doivent avoir la garantie de pouvoir retourner sur leur poste s'ils le désirent. Ce système me semble plus cohérent que de donner aux enseignants en Zep une prime ou des points pour obtenir une mutation rapidement.

En décembre, *Initiatives éducatives* doit pouvoir aller dans les rectorats et proposer ses équipes pour des établissements déterminés.

Les chefs d'établissement concernés doivent bien entendu être partie prenante du projet.

Quelle serait l'action du Gref ?

Si des équipes cohérentes se mettent en place, des retraités du Gref peuvent venir apporter une aide. Il n'est pas question de prendre le boulot de qui-conque. C'est déjà le cas à l'Auto-école de Saint-Denis avec Marie-Danièle Pierrelée. Les adhérents du Gref, anciens militants pédagogiques, interviennent comme à l'étranger, par équipes tournantes. Deux équipes travaillent ensemble sur un projet, la première équipe part le premier trimestre et la seconde le deuxième.

Le rapport Fauroux donnait des pistes pour réformer l'école. Que pensez-vous de ce travail ?

Tous les points sur la gestion des établissements m'ont fait hurler. Si les chefs d'établissement deviennent des chefs d'entreprises, il n'y a plus à espérer grand chose pour les innovations pédagogiques. Dans ces conditions, avec mes positions, je n'aurai jamais été embauché ! Pour les autres points du rapport, il faut y réfléchir, chercher des solutions. La bivalence des professeurs, par exemple, ne me choque pas, cela fonctionne très bien en Allemagne.

Créer des petites unités d'enseignants pour la sixième et la cinquième est une bonne idée. Actuellement, c'est une catastrophe pour les enfants arrivant en collège de se retrouver confrontés à un nombre important d'adultes différents. D'autant plus si ces adultes ne travaillent pas ensemble. Mais on attend que tout pète pour changer les choses.

Propos recueillis par François Balédent

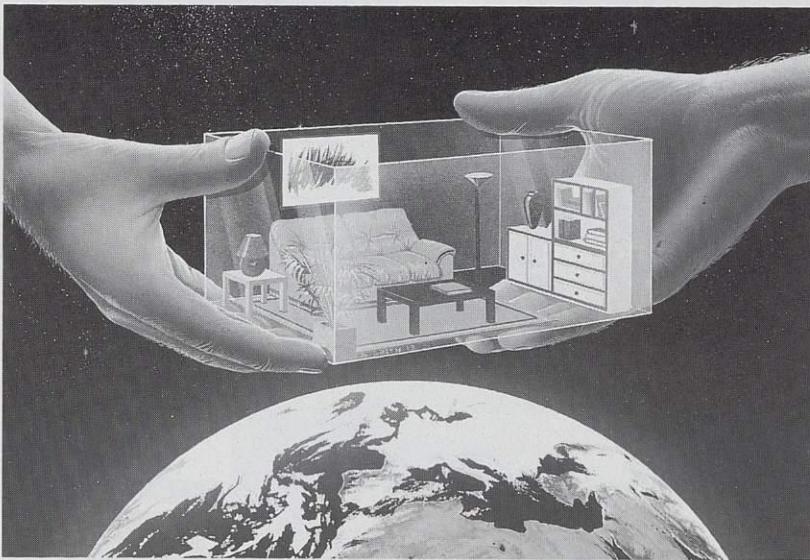
Pour contacter Initiatives éducatives ou le Gref :
28, bd Bonne-Nouvelle
75010 Paris
Tél : (1) 45 23 10 81

DEVIS GRATUIT

AGS déménage tout le monde aux quatre coins de la terre.

Emballage, transports routiers, maritimes ou aériens, douane, dossier administratif*, transport de voiture, etc. AGS vous assure en permanence le maximum de qualité et de sécurité en étant le responsable unique de votre déménagement outre-mer.

*Facilités de paiement pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.



NUMERO VERT
APPEL GRATUIT 05 05 05 47

Pour toute la Métropole



AGS Paris
11, bd Gallieni - 92230 Gennevilliers
Tél. : (1) 40 80 20 20

Londres Nice
Tél. : (081) 96175 95 Tél. : 93 64 59 40

Berlin Marseille

Tél. : (49.30) 429 28 65 Tél. : 91 02 62 40

Prague Montpellier

Tél. : (42.2) 841 252 Tél. : 6747 01 09

Varsovie Carcassonne

Tél. : (48.22) 562 555 Tél. : 68 4761 61

Lille Tarbes

Tél. : 20 31 53 71 Tél. : 62 93 55 01

Le Mans Marmande

Tél. : 43 23 42 42 Tél. : 53 20 65 65

Brest Guadeloupe

Tél. : 98 20 30 30 Tél. : (590) 26 72 71

Dinan Martinique

Tél. : 40 92 09 50 Tél. : (596) 57 10 10

Nantes Guyane

Tél. : 40 92 09 50 Tél. : (594) 30 73 70

Troyes La Réunion

Tél. : 25 79 00 23 Tél. : (262) 43 41 72

Metz Mayotte

Tél. : 87 30 05 72 Tél. : (269) 61 17 17

Lyon Nouvelle-Calédonie

Tél. : 78 77 54 33 Tél. : (687) 28 63 33

Grenoble Tahiti

Tél. : 76 62 05 64 Tél. : (689) 43 39 55

Agents à Djibouti et Saint-Pierre et Miquelon.

2 3 1 4 SGENMUT

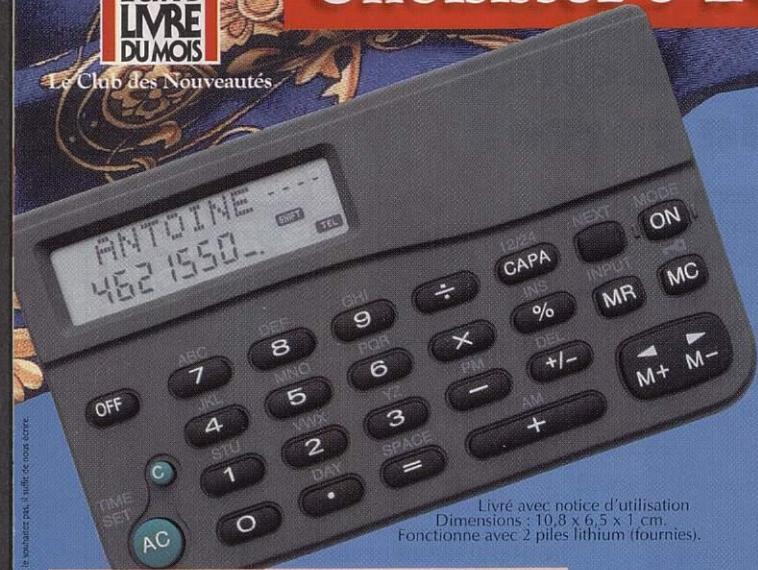
ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRÉ, DES LYCÉES PROFESSIONNELS,
CONSEILLERS D'ÉDUCATION ET D'ORIENTATION

Vos mutations sur minitel

- Remplissez votre fiche syndicale
- Calculez votre barème en direct
- Découvrez le résultat dès la fin de la commission

SGEN CFDT
avec vous, l'avenir aujourd'hui

Choisissez 5 livres reliés pour 10^F les 5



Ce Répertoire calculatrice électronique

Livrée avec son étui de protection, cet étonnant répertoire calculatrice électronique dispose d'une mémoire de 500 caractères (avec indication de la mémoire restante) et vous offre de multiples fonctions :

Fonction répertoire

Votre répertoire calculatrice garde en mémoire le nom et le numéro de téléphone de vos amis et vous permet de les rappeler par ordre alphabétique.

Fonctions date et horloge

Une simple touche et votre répertoire calculatrice électronique vous donne instantanément la date et l'heure avec les minutes et les secondes.

Fonction "Secret"

Vous pouvez protéger certaines données afin d'en limiter l'accès. Il suffit de programmer votre code secret que vous êtes seul à connaître !

Fonction calculatrice

Votre répertoire calculatrice électronique s'utilise aussi en mode calculatrice avec mémoire pour effectuer toutes vos opérations courantes.

Votre 2^{ème} Cadeau



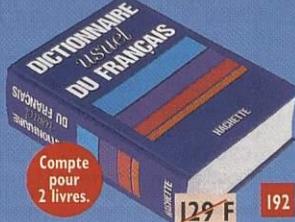
Cette élégante parure de deux stylos si vous joignez tout de suite votre paiement

Votre 1^{er} Cadeau

Si vous répondez dans les 10 jours



120 F 745



Compte pour 2 livres.

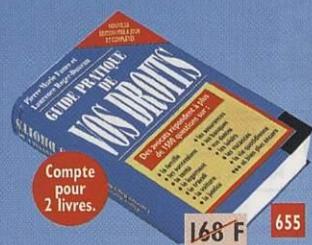
129 F 192



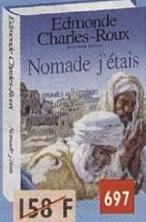
120 F 273



128 F 268



168 F 655



158 F 697



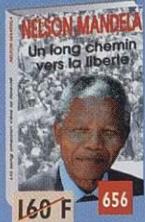
165 F 38



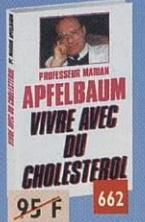
119 F 34



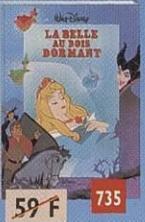
65 F 52



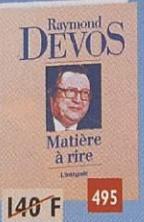
160 F 656



95 F 662



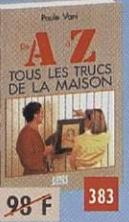
59 F 735



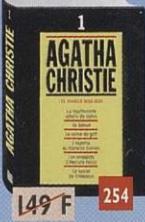
140 F 495



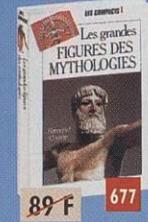
129 F 588



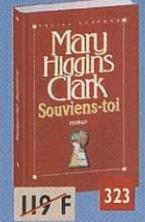
98 F 383



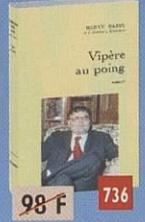
149 F 254



89 F 677



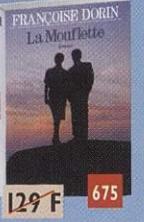
119 F 323



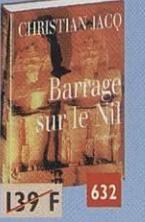
98 F 736



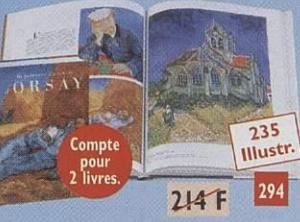
79 F 673



129 F 675



139 F 632



214 F 294

BON D'ADHÉSION à renvoyer au Grand Livre du Mois - B.P. 748 - 60007 Beauvais cedex

EPI097

Les N° des 5 livres choisis :

Merci d'indiquer un livre de remplacement en cas d'indisponibilité d'un de ces livres :

OUI veuillez accepter ma demande d'adhésion au Grand Livre du Mois, sans droit d'entrée ni cotisation. Je vous indique ci-contre les numéros des 5 livres que je choisis.

Je recevrai ces 5 livres pour 10 F + 9 F de frais d'envoi (soit 19 F en tout), plus le répertoire calculatrice électronique en cadeau si je réponds dans les 10 jours.

Je préfère vous régler immédiatement pour recevoir ma parure de stylos en cadeau supplémentaire. Ci-joint mon règlement de 10 F + 9 F de frais d'envoi (soit 19 F en tout), à l'ordre du Grand Livre du Mois, par :

Chèque Carte bancaire n°

Espèces, timbres ou mandats sont refusés.

Expiré fin :

Je ne désire pas recevoir la parure de stylos en cadeau supplémentaire. J'attends votre facture pour vous régler la somme de 10 F + 9 F de frais d'envoi (soit 19 F en tout). Dès l'enregistrement de mon règlement, vous m'enverrez mes 5 livres et le répertoire calculatrice électronique si je réponds dans les 10 jours.

Si ces 5 livres, le répertoire calculatrice électronique et la parure de stylos ne me satisfont pas entièrement, je vous les retournerai dans leur emballage d'origine dans les 8 jours, sans rien vous devoir et je serai intégralement remboursé. Autrement, je deviendrai adhérent du Grand Livre du Mois.

Cochez ici uniquement si vous désirez :

recevoir, sans adhérer au Club, un ou plusieurs livres au prix normal indiqué (+ 18,90 F de participation aux frais d'envoi).

adhérer au Club sans profiter de cette offre exceptionnelle.

Je prends comme seul engagement d'acheter au moins 1 livre tous les 6 mois pendant 2 ans. Dans la Revue gratuite, envoyée au moins 13 fois par an, me sont présentés le Livre Vedette et de nombreux autres livres. Pour acquérir le Livre Vedette, je n'ai rien à faire : l'ouvrage me parviendra automatiquement. Si je désire acquérir un autre livre ou pas de livre du tout, je vous le ferai savoir en vous renvoyant la carte-réponse jointe à chaque Revue. Tous les livres proposés dans la Revue comportent une reliure souple ou rigide et donnent droit à des points-cadeaux. A défaut de commande d'un livre au bout de chaque période de 6 mois, je recevrai le Livre Vedette présenté dans la Revue et le réglerai dans les 10 jours. Je bénéficierai des avantages du Club pendant 2 ans. A l'expiration de cette période, j'accepte que mon adhésion soit renouvelée par tacite reconduction d'année en année. Si je ne souhaite pas renouveler mon adhésion, je vous préviendrai par simple lettre deux mois avant chaque date anniversaire.

A remplir en MAJUSCULES. Merci.

Mr _____ Mme _____ Nom _____ Prénom _____

Melle _____ Rés. _____ Bât. _____ Appt. _____

N° _____ Rue/Ave/Bd. _____

Code postal _____ Commune _____

Pour mieux vous servir, merci d'indiquer : (facultatif)

votre date de naissance :

votre n° de tél. :

Signature obligatoire _____ Date _____

(Pour les mineurs, signature des parents ou du tuteur)

Il n'est admis qu'une seule adhésion par foyer, soumise à l'acceptation du Club. Celui-ci se réserve la faculté de demander que les règlements soient effectués par prélèvement automatique bancaire. Offre réservée à la vente par correspondance aux non adhérents et uniquement à la France Métropolitaine. Offre valable jusqu'au 30 Novembre 1996.

Profession EDUCATION

CHANGER DE DÉPARTEMENT



Instituteurs Profs d'école

SGEN
CFDT

Sept. Octobre 1996 ■ Mensuel ■ 15 F ■ suppl. au

61



FICHE SYNDICALE

Département
de rattachement administratifPERMUTATIONS DES INSTITUTEURS ET
PROFESSEURS D'ÉCOLE, RENTRÉE 1997

à remplir selon les indications portées sur la fiche barème
que vous remettez à l'administration, et à retourner à la
Fédération des Sgen-CFDT - branche 1^{er} degré (élus CAPN) -
47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19

accompagnée de deux enveloppes timbrées (3,00 F) à votre adresse

Nom (de naissance) :

Nom d'usage (épouse...) :

Prénoms :

Adresse personnelle :

Tél. :

Lieu d'exercice :

Grade : Instituteur Professeur d'école Vœux liés : non oui avec M., Mme :

Départements demandés (précisez "P" le cas échéant)

- 1 :
 2 :
 3 :
 4 :
 5 :
 6 :

1- Échelon au 31/12/96

--

Ne pas remplir cette colonne

2- Ancienneté totale de fonction comme titulaire dans le département actuel⁽¹⁾

dont congé parental

ans	mois

3- Enfants à charge au 31/12/96

--

4- Séparation de conjoints⁽²⁾

durée de la séparation effective

durée de la séparation non effective

ans	mois

5- Renouvellement du 1^{er} vœu sans interruption depuis⁽³⁾

19

6- Demande de majoration exceptionnelle de 500 points⁽⁴⁾

oui	non
-----	-----

(1) Vous n'avez pas à remplir cette rubrique dans la fiche barème que vous remettez à l'administration. Afin que nous puissions vérifier correctement votre barème, notez ici votre ancienneté totale de fonction dans votre actuel département de rattachement administratif, depuis la date de votre nomination comme titulaire jusqu'au 31/12/96. Détisez du total les périodes de disponibilité, détachement et mise à disposition (sauf auprès d'une association complémentaire à l'école)

(2) au 31/12/96

(3) Indiquez la rentrée pour laquelle cette première demande était formulée (ex : cette année, vous effectuez une demande pour la rentrée 1997)

(4) Barrez la mention inutile

DES CONSEILS

- En renouvelant chaque année sa demande de permutation en portant en 1^{er} vœu le même département, on bonifie son barème individuel (5 points par an ; lire page 6, le paragraphe e).

- Le candidat peut essayer de se rapprocher du département désiré par "sauts de puce", sachant que les demandes satisfaites sont souvent très régionales, c'est-à-dire qu'elles sont plus nombreuses au sein d'une même académie ou entre académies limitrophes.

- Par ailleurs, un candidat originaire d'un département peu demandé, au sein d'une académie elle-même peu sollicitée, pourra avoir intérêt à obtenir d'abord le département de son académie d'origine possédant le plus d'emplois budgétaires, ou celui où les mouvements sont plus importants (proximité d'une grosse métropole). Attention : le candidat qui obtient satisfaction sur un autre vœu que son vœu n° 1 garde le bénéfice de la majoration annuelle de 5 points pour renouvellement du 1^{er} vœu les années suivantes, mais perd ses points d'ancienneté (voir paragraphe b) page 4).

- Quelle que soit la stratégie retenue par le candidat au départ, nous lui rappelons l'utilité de rester en contact permanent avec le Sgen-CFDT du département (et ses élus en CAPD), éventuellement avec la fédération (et ses élus en CAPN).

Transmettez la fiche syndicale qui figure ci-contre aux élus en CAPN avec 2 enveloppes timbrées par personne, même pour les couples, libellées à votre adresse.

LES MUTATIONS :

MODE D'EMPLOI

Dans le premier degré, pour changer de département, deux possibilités existent : les permutations informatisées (au plan national), et les mutations manuelles (de département à département).

Chacune a ses règles spécifiques. Il est possible de bénéficier des deux possibilités.

Pour mettre toutes les chances de son côté, mieux vaut connaître ces deux procédures.

• Le changement de département se demande, en principe, une année à l'avance. Cette opération concerne tous les départements métropolitains et d'outre-mer. Elle s'appelle permutations informatisées et est traitée à l'échelon national.

• Si l'on n'a pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées, ou si l'on souhaite intégrer un département pour se rapprocher de son conjoint ou de son concubin, il est possible de demander une mutation directe manuelle. Les demandes sont examinées par les deux inspecteurs d'académie concernés, entre avril et août de chaque année, pour la rentrée de septembre.

SOMMAIRE

Fiche syndicale	2	Mutations directes manuelles	7
Des conseils	2		
Permutations et mutations informatisées			
Définition	3		
Calendrier des opérations, les ayants droit, l'établissement de la fiche de vœux	4		
Le barème ; la lettre P	5		
Les vœux liés, l'annulation de la demande ; le déroulement des opérations ; la majoration exceptionnelle de 500 points	6		
Situations particulières	7 et 8		
Postes à l'étranger	8		
Conséquences d'une permutation ou d'une mutation			
Rejoindre son département, nouvelle nomination dans le département obtenu, frais de déménagement, annulation	8		
Rapprochement de conjoints			
Dispositions, procédure	9		
Bilan des permutations 96	10		
Contactez le Sgen-CFDT	11		

Photo de couverture : Chambre noire

Les instituteurs, professeurs d'école et professeurs d'école hors classe participent en commun aux opérations du mouvement informatisé, sur la base d'un barème national.

1. DÉFINITIONS

Les permutations et mutations informatisées sont une opération nationale de changement de département. Elles ne nécessitent qu'une seule fiche de vœux, remplie dès la rentrée de septembre pour l'année scolaire suivante. Il s'agit d'opérations hautement complexes qui portent sur une multitude de départements (des "chaînes") et dont les résultats sont obtenus à l'issue de quatre phases. Les résultats sont donnés en deux temps. Premier temps : les permutations informatisées, deuxième temps : les mutations informatisées.



Chambre noire

LES PERMUTATIONS INFORMATISÉES

Ses résultats sont en général connus début mars. Techniquement, une permutation est un échange de personnes sans aucune incidence sur le nombre global d'instituteurs et de professeurs d'école employés. Aucun département ne perd ni ne gagne d'enseignants à cette occasion. Ces permutations comprennent deux phases.

a) La première phase

Dans cette phase, le barème est scrupuleusement respecté : n'ont une chance d'obtenir satisfaction que le(s) plus fort(s) barème(s) de chaque département. Très peu de candidats obtiennent satisfaction lors de cette première phase.

b) La deuxième phase

Dans cette phase, les candidats ne concourent que pour un seul département : celui qui est signalé par la lettre P, ou, à défaut, le 1^{er} vœu du candidat. Le barème ne joue que pour départager les candidats demandant à quitter ou à intégrer les deux mêmes départements. L'échange se fera entre candidats ayant chacun le barème le plus élevé dans son département mais pas forcément le plus élevé au plan national.

Cette phase est la plus efficace (elle a représenté plus de 79 % des collègues satisfaits en 1996, soit 26 % des candidats).

Un exemple : Mme C. des Pyrénées-Orientales a demandé les Hautes-Alpes, en vœu prioritaire (lettre P) avec un barème de 50 points (le

EN BREF

CALENDRIER DES OPÉRATIONS

■ DÈS LA RENTRÉE

Retrait auprès de son inspection académique des dossiers de demandes de permutation.

■ 15 OCTOBRE 1996

Date limite de réception des fiches barèmes, adressées par la voie hiérarchique, à son inspection académique.

■ 20 NOVEMBRE 1996

Date limite de réunion de la CAPD (commission administrative paritaire départementale) chargée d'examiner les demandes de majoration exceptionnelle de 500 points.

■ 10 JANVIER 1997

Date limite de réception à l'inspection académique des demandes d'annulation ou de modification de candidature, à rédiger sur un imprimé spécial (à retirer à l'inspection académique) et à adresser par la voie hiérarchique.

■ COURANT JANVIER 1997

Réunion de la CAPN (commission nationale) des instituteurs et professeurs d'école, chargée de formuler un avis sur les demandes de majoration exceptionnelle de 500 points.

■ À PARTIR DE MARS 1997

Diffusion des résultats.

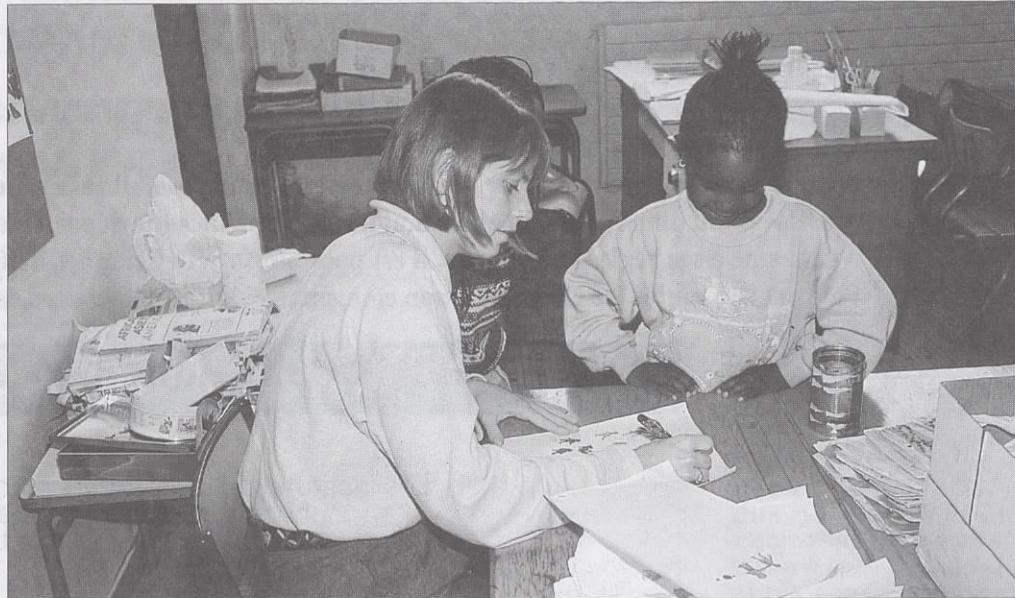
ÊTRE TITULAIRE : UNE OBLIGATION

Pour participer à ces opérations, il faut être titulaire. Les professeurs des écoles stagiaires à l'IUFM ne peuvent en bénéficier. A l'issue de leur formation, ils sont dans l'obligation de prendre pendant un an un poste dans le département pour lequel ils ont été recrutés (ou de prendre une année de disponibilité), même s'ils avaient obtenu un transfert de scolarité.

En revanche, les professeurs des écoles stagiaires qui sont en position de détachement du corps des instituteurs peuvent participer aux permutations.

SITÔT INTÉGRÉ, VITE, LE SGEN-CFDT !

Les résultats des permutations informatisées sont généralement connus début mars. Dès que vous êtes informé de votre intégration, nous vous conseillons de contacter les responsables du Sgen-CFDT de votre nouveau département afin d'obtenir toutes infos sur l'organisation de ce département (calendrier du mouvement, postes vacants, etc.).



Chambre noire

Rédiger sa demande, être attentif aux règles du jeu, c'est tellement plus facile grâce aux conseils du Sgen-CFDT.

plus élevé de son département). M. D., ayant le même barème, des Hautes-Alpes, a demandé les Pyrénées-Orientales en premier vœu. Mme Z., du Nord, a sollicité les Hautes-Alpes en vœu prioritaire, avec un barème de 120 points.

C. et D. auront satisfaction, mais pas Z, car personne des Hautes-Alpes n'a demandé le Nord.

LES MUTATIONS INFORMATISÉES

Ses résultats sont, en principe, diffusés fin mars. Elles n'ont pas la même logique que les permutations : techniquement, elles visent à rééquilibrer le nombre d'enseignants de chaque département. Ceux qui sont excédentaires perdent des enseignants, tandis que ceux qui sont déficitaires pourront en récupérer. La participation à cette deuxième opération est automatique, sans nouvelle demande : elle constitue ce qu'on appelle les troisième et quatrième phases des mutations et permutations informatisées.

c) Les troisième et quatrième phases

L'ordinateur travaille sur les demandes non satisfaites à l'issue des deux premières

phases, par échange simple entre deux départements seulement. La recherche se fait sur les six vœux et, là encore, c'est le barème qui départage les candidats éventuellement concernés.

- la troisième phase vise à ré sorber les surénombres des départements excédentaires. - la quatrième permet de muter les enseignants originaire s de départements déficitaires.

Ces deux dernières phases sont moins efficaces (21 % des collègues satisfait en 1995, soit 7 % des candidats).

2. LES AYANTS DROIT

Seuls les instituteurs et professeurs d'école titulaires à la date limite du dépôt de leur candidature, le 15 octobre 1996, peuvent participer aux permutations.

À titre dérogatoire, sont acceptées également les candidatures d'enseignants titularisés le 30.11.1996 dernier délai.

Pour participer aux permutations, il faut être : en activité, ou affecté dans un emploi de réadaptation, au service national, en disponibilité, en congé parental, en détachement (sauf en cas de détachement comme stagiaire dans un autre corps), mis à

disposition, en congé de longue maladie, en congé de longue durée, en congé de formation professionnelle, ou encore, en congé mobilité.

Cas particuliers

- Les directeurs, les maîtres formateurs et les enseignants spécialisés participent aux permutations en qualité d'instituteur ou de professeur d'école. Il n'est pas tenu compte de leur fonction dans le département d'origine.

- Les enseignants spécialisés ne peuvent participer aux permutations qu'à condition d'avoir accompli trois années consécutives (y compris l'année de stage pratique) dans leur spécialité et dans le département pour lequel ils ont été admis en stage de spécialisation.

Dans ces deux cas, les enseignants ne sont pas sûrs d'obtenir un poste de même nature en intégrant un nouveau département.

3. LA FICHE DE VŒUX

Elle est relativement simple à remplir, d'autant qu'y est adjointe une notice explicative. Mais il est très important de prendre son temps car toute erreur risque d'aboutir à un rejet de la demande.

Le candidat peut formuler de

un à six vœux, classés par ordre préférentiel. Il peut signaler l'un d'entre eux (pas nécessairement le premier) par la lettre P, pour la deuxième phase (voir ci-contre). La fiche de vœux doit être adressée, par la voie hiérarchique, à l'inspection académique du département de rattachement administratif.

Dom. Une notice concernant les départements d'outre-mer est jointe au dossier de permutation. Les candidats originaires de métropole devront signer une déclaration notifiant qu'ils ont lu cette annexe. Cette dernière précise la notion de dépassement et les incidences et contraintes pesant sur les enseignants (santé, affectation en poste isolé, retour aléatoire en métropole). Il est important de prendre tous renseignements utiles avant de demander un Dom. Contacter les Sgen-CFDT locaux (voir page 11).

4. LE BARÈME

Le barème - national - le même que l'an dernier, est composé de plusieurs éléments :

a) L'échelon

À chaque échelon (acquis au 31 décembre 1996) correspond un nombre de points :

Échelon			Nombre de points attribués
PE Hors classe	PE	Instits	
		1 ^{er} , 2 ^{ème}	18
	3 ^{ème}	3 ^{ème} , 4 ^{ème}	22
	4 ^{ème}	5 ^{ème}	26
	5 ^{ème}	6 ^{ème}	29
		7 ^{ème}	31
	6 ^{ème}	8 ^{ème} , 9 ^{ème}	33
1 ^{er}	7 ^{ème}	10 ^{ème}	36
du 2 ^{ème} au 6 ^{ème}	du 8 ^{ème} au 11 ^{ème}	11 ^{ème}	39

b) L'ancienneté de fonction dans le département

Deux douzièmes de point sont attribués pour chaque mois entier dans le département où le candidat est affecté en qualité de titulaire depuis plus de trois ans, sans interruption jusqu'au 31 décembre 1996. Les trois premières années ne sont donc pas comptabilisées.

Ne peuvent compter dans le total d'ancienneté de fonction dans le département les périodes de disponibilité, de détachement et de mise à disposition (sauf, pour ces deux dernières, auprès d'une association complémentaire de l'école).

Les périodes de congé parental sont divisées par deux.

c) Les enfants à charge

Deux points sont attribués par enfant de moins de vingt ans à charge. Si une naissan-

EN BREF

LA LETTRE P

La lettre P a une utilité stratégique. Elle peut permettre d'obtenir un département que l'on ne pourrait intégrer directement, grâce à un "détour" par un département qui a beaucoup de mouvement :

- soit un autre département de l'académie visée,
- soit un département de l'académie voisine,
- soit un département quelconque qu'il est relativement facile d'intégrer et de quitter.

ATTENTION :

Les conjoints qui ont lié leurs vœux de manière indissociable (c'est-à-dire sans indiquer de vœu affecté de la lettre P), ne participent qu'aux phases 1 et 3.

Pour les demandes individuelles (non liées), seul le vœu affecté de la lettre P (ou, à défaut, le vœu n° 1) est pris en compte dans la 2^{ème} phase du traitement des demandes.

EXEMPLE 1 :

Mme X, de Seine-Saint-Denis, veut intégrer le département de l'Hérault. Elle l'indique donc en vœu n° 1 (et comptabilisera 5 points par an). Elle sait que, statistiquement, elle a peu de chance d'obtenir satisfaction, mais que ce pourrait être différent si elle venait de Paris. Elle demande donc Paris en 2^{ème} vœu, et lui attribue la lettre P. Elle a ainsi des chances d'intégrer Paris et donc de pouvoir ultérieurement rejoindre plus facilement l'Hérault.

EXEMPLE 2 :

M. F de Paris a demandé, sans succès, le département de l'Ardèche en vœu n° 1 avec un barème de soixante points. M. G de Paris a demandé et obtenu l'Ardèche en vœu n° 1 avec un barème de quarante points.

Explication :

1^{ère} phase : F et G n'ont rien obtenu. 2^{ème} phase : F a mis la lettre P sur son vœu n° 2. Il a donc participé à cette deuxième phase uniquement sur son vœu n° 2. Il ne pouvait donc pas obtenir l'Ardèche.

G a, lui, marqué la lettre P sur son vœu n° 1 (l'Ardèche) et l'a obtenu car son barème était le plus fort des candidats traités.

F a mal utilisé la lettre P.

Pour obtenir une mutation, il faut parfois être stratégique, et bien choisir ses vœux...



EN BREF

UN EXEMPLE DE CALCUL DES POINTS POUR SÉPARATION

Mme A. est en situation de séparation effective pendant deux ans, puis non effective pendant un an. Elle totalisera : 13 points (2 ans de séparation effective) plus 4,5 points (1 an de séparation non effective, 9 points divisés par 2) ; soit 17,5 points au total.



Chambre noire

MAJORIZATION EXCEPTIONNELLE DE 500 POINTS

Le bénéfice de cette majoration se demande au moment du dépôt de votre dossier de permutation, si vous vous trouvez dans une situation personnelle particulièrement grave.

Pour que votre dossier soit pris en considération, il est important que vous y joigniez toutes les pièces justificatives dont vous disposez. Envoyez un double de votre dossier aux élus ou responsables départementaux du Sgen-CFDT. Votre demande sera examinée à la CAPD avant le 20 novembre 1996. Si elle est retenue par l'inspecteur d'académie, elle sera ensuite examinée à la CAPN courant janvier 1997. Informez les responsables départementaux du Sgen-CFDT : ils feront automatiquement parvenir votre dossier aux élus en CAPN qui vous informeront des résultats.

ce intervient entre le 15 octobre et le 31 décembre 1996, le candidat doit annuler sa première demande et en établir une nouvelle pour bénéficier des deux points supplémentaires. Chacun des parents peut déclarer les enfants à charge dans sa propre fiche. En cas de vœux liés, le même nombre d'enfants doit apparaître dans la fiche barème de chaque membre du couple.

d) La séparation des conjoints ou concubins pour raison professionnelle

Selon la durée de la séparation, un nombre de points variable est attribué à chaque conjoint :

Durée de la séparation	Nombre de points
moins d'un an	5
1 an	9
2 ans	13
3 ans	19
4 ans	25
5 ans	31
6 ans	37
7 ans	43
8 ans et au-delà	49

La séparation peut être effective (les deux conjoints exercent leurs fonctions dans des départements distincts et non limitrophes) ou non effective (un des conjoints est en disponibilité, en congé de longue durée, en congé de longue maladie ou parental). La séparation doit être continue. Quand la séparation est non effective, les points sont divisés par deux.

e) Le renouvellement du premier vœu

Cinq points sont attribués pour chaque renouvellement annuel du premier vœu, avec effet rétroactif depuis 1980. Cette mesure ne s'applique que si le premier vœu, toujours le même, est renouvelé chaque année. Cette bonification reste acquise au candidat qui, ayant obtenu par permutation un département autre que celui

du vœu numéro un, maintient ce vœu numéro un les années suivantes. Ce premier vœu doit être exactement le même au fil des années. En effet, tout changement entraînerait automatiquement la remise à zéro du capital des points.

f) La majoration exceptionnelle de barème

Cinq cents points peuvent être attribués, après avis de la CAPN (Commission administrative paritaire nationale), à tout candidat qui se trouve dans une situation personnelle d'une exceptionnelle gravité des points de vue médical, social ou familial. Il peut s'agir du candidat, de ses enfants et très rarement de son conjoint. La situation des ascendants n'est pas prise en compte (lire l'encadré ci-contre). Obtenir la majoration de 500 points ne signifie pas forcément obtenir une mutation (une personne n'a pas obtenu de mutation en 1996).

5. LES VŒUX LIÉS

Un couple, marié ou non, avec ou sans enfant, a la possibilité de lier ses vœux lors de la demande de permutation.

Le barème de chacun des membres du couple est alors la moyenne arithmétique des barèmes des deux conjoints. Les enfants à charge doivent être indiqués de façon identique sur les deux fiches. Chacun des conjoints doit inscrire le numéro national d'identité "Numen" de l'autre membre du couple et indiquer les mêmes départements dans le même ordre préférentiel.

S'ils ne veulent pas être dissociés, ils n'indiquent pas

la lettre P et ils ne participent qu'à la première phase du traitement des demandes (malheureusement, c'est celle qui ne satisfait qu'un nombre infime de demandes). S'ils acceptent d'être dissociés, ils peuvent indiquer la lettre P devant un département (pas forcément le même). Ils pourront ainsi participer aux deux autres

phases de manière indépendante. Dans ce cas, il est possible qu'un seul conjoint obtienne une permutation ou qu'ils obtiennent tous deux une permutation mais dans deux départements différents.

6. L'ANNULATION DE LA DEMANDE

Elle se fait à la demande du candidat, par la voie hiérarchique et sur un imprimé spécial. La demande doit parvenir avant le 10 janvier 1997 à l'inspection académique. Informez le Sgen-CFDT départemental, et envoyez un double de votre demande d'annulation à la fédération des Sgen-CFDT. Les élus vérifieront que votre fiche a bien été annulée.

II - LES MUTATIONS DIRECTES MANUELLES

1. DÉFINITION

C'est une autre possibilité qui est offerte aux candidats n'ayant pas obtenu satisfaction aux permutations informatisées (voir page 9).

2. PROCÉDURE

L'inspecteur d'académie d'un département déficitaire se met directement en rapport avec celui d'un département excédentaire. Toutefois, avant d'accorder des inéat, l'inspecteur d'académie d'accueil devra avoir prévu et réglé un certain nombre de situations : - affectation des instituteurs et professeurs d'école admis par suite de mutations informatisées ; - affectation des élèves sortants de l'IUFM et de ceux en prolongation de scolarité ;

- réintégrations de toutes origines (service national, disponibilité, congé de longue maladie, congé de longue durée, congé parental...).

Les demandes de rapprochement de conjoints sont examinées prioritairement (voir page 9). Aucune intégration ne doit aboutir à créer des sur-nombres à la rentrée ou pour les années à venir. Les inspecteurs d'académie de départements déficitaires sont invités à délivrer malgré tout quelques mutations informatisées ;

DETACHEMENT ET PERMUTATION

• Les enseignants détachés, à quelque titre que ce soit, peuvent participer aux permutations. S'ils obtiennent satisfaction, ils sont tenus de rejoindre leur nouveau département, et doivent solliciter immédiatement leur réintégration à compter de la rentrée scolaire.

• Le cumul d'une demande de permutation et d'une demande de détachement au titre de la même année scolaire est autorisé. En cas de satisfactions multiples, c'est la permutation qui prime, le détachement ou l'affectation en Territoire d'autre mer est donc annulé.

CONGÉ MOBILITÉ ET PERMUTATION

Dans le cas où un enseignant obtient un congé mobilité et une permutation au titre de la même rentrée scolaire, la priorité sera donnée au congé mobilité et la permutation sera annulée.

ENSEIGNANTS EN DISPONIBILITÉ

Les enseignants en disponibilité sont autorisés à participer aux permutations. En cas de changement de département, l'inspecteur d'académie peut exiger la reprise effective d'un poste.

ENSEIGNANTS EN CONGÉ PARENTAL

Les enseignants en congé parental sont autorisés à participer aux permutations. S'ils obtiennent satisfaction, il ne leur est pas demandé de solliciter leur réintégration dans leur département d'accueil.

MUTATION ET CONCOURS

Si un enseignant du 1^{er} degré obtient une permutation et, en même temps, est reçu à un concours (PE, Capes...) dans un autre département que celui obtenu par permutation, c'est le concours qui prime. La stagiarisation intervient le 1^{er} septembre dans le département obtenu par concours.



J.-F. Rossard

EN BREF

ENSEIGNANTS EN RÉADAPTATION

Les enseignants affectés dans un emploi de réadaptation à l'époque du dépôt des candidatures peuvent présenter une demande de permutation.

Toutefois, s'ils obtiennent satisfaction, ils perdent le bénéfice de leur affectation en réadaptation dans le département d'accueil, au titre de la rentrée scolaire considérée.

Si ces enseignants souhaitent de nouveau un poste de réadaptation, ils doivent, aussitôt après la diffusion des résultats des permutations, adresser leur candidature à l'inspecteur d'académie de leur futur département d'accueil, sous couvert de l'inspecteur d'académie de leur département d'origine. Mais ils n'ont aucune certitude d'obtenir un nouvel emploi de réadaptation.

ENSEIGNANTS EN CLD OU EN CLM

Les enseignants en congé de longue durée ou en congé de longue maladie ne sont autorisés à solliciter une permutation qu'après avoir été reconnus aptes à reprendre le service par le comité médical.

Les inspecteurs d'académie examinent chaque situation en particulier pour répondre à l'intérêt des personnels comme à celui du service.

POSTES À L'ÉTRANGER

Les fonctionnaires titulaires peuvent demander un détachement pour exercer sur un poste à l'étranger, (soit au titre de la coopération, soit dans des établissements scolaires ou culturels français), ou dans les Tom. Le calendrier et la procédure à suivre paraissent chaque année au BO courant septembre.

Spécialisation et formation pour enseigner le français langue étrangère sont des atouts pour certains postes.

Si ce type de postes vous intéresse, demandez une fiche syndicale à votre responsable départemental du Sgen-CFDT ou écrivez à la fédération des Sgen-CFDT - Syndicat de l'étranger - 47/49 avenue Simon-Bolivar - 75950 Paris Cedex 19.

III - CONSÉQUENCES D'UNE PERMUTATION OU D'UNE MUTATION

1. REJOINDRE SON DÉPARTEMENT

Conformément à l'engagement souscrit lors de la demande, le candidat est tenu de rejoindre le département qu'il a obtenu.

Un instituteur qui devient professeur d'école (par liste d'aptitude, premier concours interne ou concours externe) garde le bénéfice de sa promotion en intégrant son nouveau département.

2. NOUVELLE NOMINATION

Une fois la demande de permutation satisfaite, les personnels participent obligatoirement au mouvement d'affectation dans leur nouveau département. Aucune assurance ne peut leur être donnée sur la nature et sur l'implantation du poste qu'ils obtiendront dans ce nouveau département.

Une fois intégrés dans le nouveau département, les directeurs inscrits dans leur département d'origine sur la liste d'aptitude à l'emploi de directeur sont, sur leur demande, inscrits sur la liste d'aptitude de leur département d'accueil, sous réserve des impératifs du calendrier et des règles en vigueur dans le département obtenu. Ils peuvent donc être nommés directeurs dans ce nouveau département, par l'inspecteur d'académie, après avis de la CAPD (commission administrative paritaire départementale).

3. FRAIS DE DÉMÉNAGEMENT

Concernant les permutations à l'intérieur du territoire métropolitain, il faut satisfaire aux conditions définies par le décret n° 90-437 du 28 mai 1990, paru au journal officiel du 30 mai 1990, modifié par la NS 92-290 du 07/10/92 (BO n° 41), et notamment être resté cinq années dans sa résidence administrative

précédente (trois années si c'était la première nomination comme titulaire). L'ouverture des droits à remboursement peut intervenir dès la nomination à titre provisoire, mais le paiement ne sera effectué qu'après l'obtention d'une nomination à titre définitif.

Concernant les permutations dans un Dom ou en provenance d'un Dom, les candidats aux permutations doivent avoir accompli au moins quatre années ininterrompues de service sur le territoire européen de la France ou dans le département d'outre-mer (décret n° 89-271 du 12 avril 1989, JO du 30 avril 1989). Aucune durée n'est

exigée en cas de rapprochement des conjoints.

Renseignez-vous auprès de votre Sgen-CFDT local.

4. ANNULATION DE (PER)MUTATION

La demande d'annulation d'une permutation (ou mutation) n'est pas recevable, sauf dans un cas d'une exceptionnelle gravité du point de vue médical ou familial et seulement si cette annulation ne compromet pas l'équilibre des effectifs dans le département.

La décision est prise par les deux inspecteurs d'académie concernés, après consultation obligatoire des CAPD.

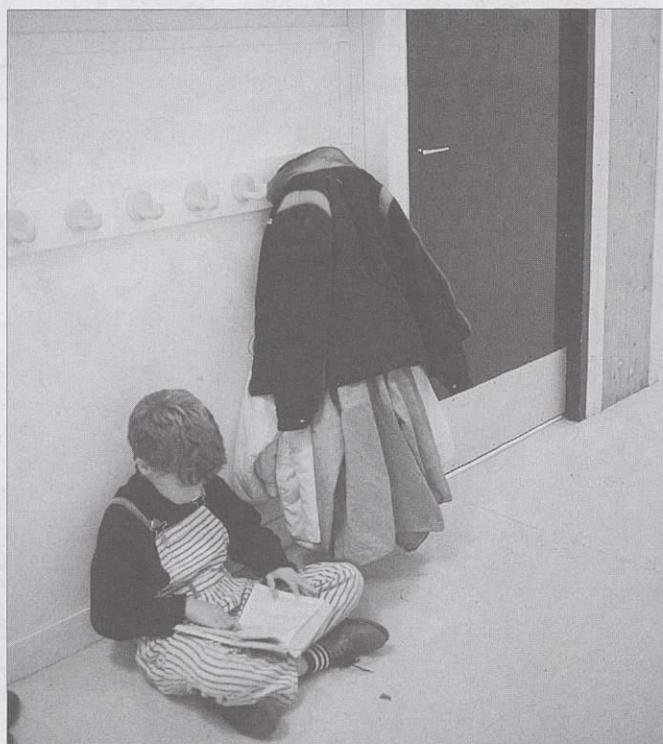
VOUS VENEZ D'APPRENDRE VOTRE INTÉGRATION

Mettez-vous immédiatement en rapport avec votre nouvelle inspection académique. Vous avez, en effet, à participer au mouvement de toute urgence pour obtenir un poste si possible à la première phase.

Seul le Sgen-CFDT de votre

département d'accueil peut vous conseiller utilement pour solliciter des postes en fonction de votre barème, pour vous informer sur la géographie de votre nouveau département, etc.

Vous trouverez ses coordonnées page 11.



Chambre noire

RAPPROCHEMENT DE CONJOINTS

EN BREF

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, mariés ou vivant maritalement, peuvent solliciter leur intégration dans le département où travaille leur conjoint, dans le cadre des mutations par *exeat/ineat* directs non compensés (*note de service n° 96-088 du 20.03.1996* parue au *Bulletin officiel n° 13 du 28.03.1996*). Il n'est pas nécessaire pour cela d'avoir participé aux permutations et mutations informatisées.

1. LES DISPOSITIONS

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, mariés ou vivant maritalement, séparés de leur conjoint pour raison professionnelle, bénéficient d'une priorité de mutation au moment des opérations manuelles d'*exeat/ineat* directs non compensés.

- La priorité de mutation part de la date d'installation professionnelle du conjoint dans un autre département.
- Le droit à rapprochement s'exerce sur le département d'activité du conjoint. Ce droit peut être étendu aux départements avoisinants si le conjoint est nommé dans un emploi supérieur pour lequel la nomination est laissée à la disposition du gouvernement, ou dans un emploi fonctionnel, ou si le conjoint, fonctionnaire de l'Etat, est victime d'une décision de transfert de services.
- Toute intégration est soumise à la délivrance préalable de l'*exeat* par l'IA du département d'origine.
- L'IA du département d'origine, comme l'IA du département d'accueil, est habilité à demander toute pièce justificative.

Barème

• Si le nombre de postulants est supérieur aux possibilités d'intégration, les candidatures sont d'abord examinées en fonction de l'ancienneté de la demande (par année scolaire).

À l'intérieur d'une même année de demande, le barème suivant départage les candidats :

- 10 points pour le premier enfant à charge, 20 points

pour le second, 40 points pour le troisième et chacun des suivants.

- 2 points par année complète de services (y compris celles effectuées à temps partiel), chaque mois en excédent étant compté pour un sixième de points.
- 1 point par mois complet de séparation effective, dans la limite de 9 points.
- L'inspecteur d'académie, après avoir consulté la CAPD (commission administrative paritaire départementale), peut également tenir compte d'éléments non quantifiables dans le barème (situation familiale exceptionnellement grave, poste spécifique à pourvoir...).

2. LA PROCÉDURE

La priorité de mutation commence à courir dès l'installation professionnelle du conjoint dans un autre département. Les personnels concernés ont intérêt à saisir aussitôt, pour la rentrée scolaire suivante, l'ins-

pecteur d'académie du département dont ils relèvent, d'une demande d'*exeat* direct non compensé, accompagnée d'une demande d'*ineat* de même nature à destination de l'inspecteur d'académie de leur nouveau département de résidence familiale.

En principe, les inspecteurs d'académie doivent communiquer leurs décisions - positives ou négatives - aux candidats le 1^{er} juillet au plus tard. Chaque refus d'intégration doit être dûment motivé. Dans certains départements, les demandes sont traitées entre mars et mai, afin que les candidats retenus puissent, aussitôt après, participer au mouvement de leur département d'admission. Dans d'autres, les intégrations sont prononcées jusqu'à la rentrée scolaire, voire en cours d'année. Si l'*ineat* est refusé, il est possible d'obtenir une mise en disponibilité pour rejoindre son conjoint. Cette disponibilité est accordée de droit.

FAIRE LA DEMANDE DE RAPPROCHEMENT

Les demandes d'*ineat/exeat* pour rapprochement de conjoints ou de concubins se font sur feuilles libres, adressées aux inspecteurs d'académie sous couvert de l'inspecteur de l'Éducation nationale, et appuyées des documents justificatifs : une fiche familiale d'état civil (ou un certificat de concubinage et des fiches individuelles d'état civil pour chaque enfant). Une attestation de l'employeur du conjoint ou concubin précisant depuis quelle date il est employé dans le département. Rédiger d'abord la demande d'*exeat* :

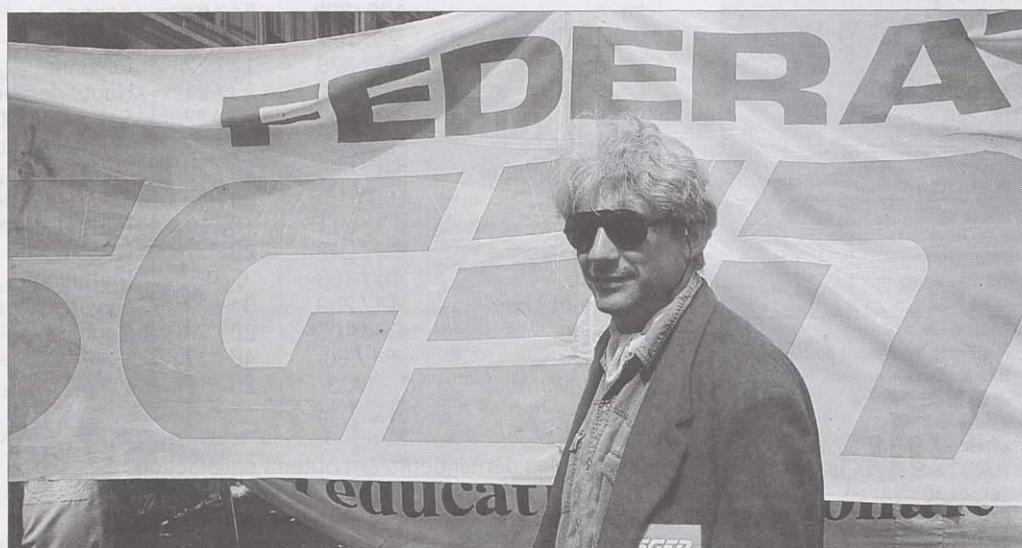
"J'ai l'honneur de votre haute bienveillance mon exeat du département de (...) pour me permettre de me rapprocher de mon conjoint/concubin M./Mme (...)"

Ci joint : (...) (liste)."

*En envoyer un double au Sgen-CFDT de votre département. À réception de la promesse d'*exeat*, rédiger une demande d'*ineat* dans le département souhaité (mêmes termes et mêmes pièces justificatives). En envoyer un double au Sgen-CFDT du département demandé (voir adresse page 11).*

Pour gagner du temps, on pourra rédiger les deux simultanément.

Mais la deuxième est conditionnelle à la première.



EN BREF

**QUI OBTIENDRA SA
PERMUTATION À LA
RENTRÉE 97 ?**

À chaque rentrée, on publie le bilan des permutations de l'année précédente (voir ci-contre). Mais ce n'est qu'à titre indicatif. Il est en effet impossible de s'appuyer sur ces chiffres pour prédire si l'on a une chance d'obtenir sa permutation. On sait que traditionnellement, certains départements sont très déficitaires et d'autres toujours excédentaires. Mais ces tendances peuvent s'inverser ou s'atténuer selon les années. Et cela suffit à modifier considérablement les résultats des permutations.



Chambre noire

BILAN DES PERMUTATIONS**EN 1996**

Département	Demandes de sort. / entr. (1)	Satisfait sort. / entr. (2)	Département	Demandes de sort. / entr. (1)	Satisfait sort. / entr. (2)
Ain	74 / 100	25 / 22	Mayenne	35 / 86	10 / 8
Aisne	86 / 18	11 / 11	Meurthe-et-Moselle	64 / 103	52 / 40
Allier	64 / 99	21 / 23	Meuse	30 / 13	9 / 5
Alpes-de-Hte-Prov.	12 / 275	9 / 16	Morbihan	30 / 561	28 / 31
Hautes-Alpes	6 / 279	6 / 19	Moselle	126 / 55	62 / 33
Alpes-Maritimes	71 / 358	40 / 60	Nièvre	51 / 52	14 / 8
Ardèche	27 / 195	18 / 18	Nord	162 / 71	78 / 46
Ardennes	28 / 12	8 / 4	Oise	267 / 97	93 / 28
Ariège	13 / 190	13 / 13	Orne	72 / 59	27 / 18
Aube	30 / 52	17 / 14	Pas-de-Calais	78 / 55	52 / 37
Aude	37 / 336	23 / 30	Puy-de-Dôme	33 / 230	27 / 26
Aveyron	36 / 189	19 / 17	Pyrénées-Atlantiques	13 / 522	13 / 14
Bouches-du-Rhône	161 / 155	78 / 128	Hautes-Pyrénées	15 / 276	13 / 13
Calvados	33 / 174	25 / 40	Pyrénées-Orientales	16 / 385	16 / 21
Cantal	21 / 93	10 / 7	Bas-Rhin	76 / 127	35 / 51
Charente	51 / 170	22 / 19	Haut-Rhin	113 / 52	25 / 26
Charente-Maritime	50 / 423	29 / 24	Rhône	210 / 203	104 / 71
Cher	58 / 81	20 / 19	Haute-Saône	15 / 64	10 / 10
Corrèze	21 / 143	13 / 19	Saône-et-Loire	52 / 130	36 / 37
Côte-d'Or	36 / 178	28 / 27	Sarthe	87 / 115	21 / 22
Côtes-d'Armor	57 / 468	27 / 27	Savoie	22 / 296	22 / 29
Creuse	45 / 61	9 / 13	Haute-Savoie	59 / 328	40 / 65
Dordogne	18 / 317	13 / 14	Paris	349 / 542	134 / 104
Doubs	30 / 127	19 / 48	Seine-Maritime	146 / 90	65 / 50
Drôme	40 / 287	34 / 49	Seine-et-Marne	527 / 238	104 / 60
Eure	150 / 85	54 / 35	Yvelines	491 / 167	100 / 70
Eure-et-Loir	132 / 50	29 / 7	Deux-Sèvres	46 / 148	23 / 22
Finistère	20 / 504	19 / 20	Somme	52 / 78	22 / 17
Gard	69 / 458	36 / 42	Tarn	38 / 249	21 / 20
Haute-Garonne	57 / 701	48 / 111	Tarn-et-Garonne	44 / 207	10 / 10
Gers	29 / 194	6 / 12	Var	82 / 501	55 / 121
Gironde	115 / 601	57 / 58	Vaucluse	52 / 401	37 / 110
Hérault	49 / 848	47 / 126	Vendée	25 / 229	19 / 20
Ille-et-Vilaine	40 / 512	39 / 50	Vienne	31 / 185	29 / 28
Indre	61 / 74	11 / 14	Haute-Vienne	12 / 144	11 / 12
Indre-et-Loire	40 / 317	26 / 24	Vosges	31 / 85	24 / 30
Isère	100 / 390	54 / 64	Yonne	67 / 76	16 / 17
Jura	20 / 100	14 / 13	Territoire-de-Belfort	14 / 44	10 / 9
Landes	39 / 378	17 / 22	Essonne	357 / 186	132 / 55
Loir-et-Cher	56 / 132	23 / 21	Hauts-de-Seine	538 / 122	50 / 45
Loire	30 / 100	22 / 22	Seine-Saint-Denis	1 353 / 14	49 / 14
Haute-Loire	20 / 83	12 / 12	Val-de-Marne	504 / 135	90 / 42
Loire-Atlantique	54 / 585	49 / 48	Val-d'Oise	546 / 219	46 / 37
Loiret	100 / 108	30 / 45	Corse-du-Sud	7 / 49	4 / 7
Lot	13 / 211	10 / 10	Haute-Corse	2 / 50	2 / 12
Lot-et-Garonne	54 / 242	26 / 27	Guadeloupe	41 / 380	35 / 65
Lozère	15 / 103	6 / 15	Martinique	26 / 406	26 / 25
Maine-et-Loire	43 / 259	34 / 32	Guyane française	92 / 150	36 / 33
Manche	98 / 105	28 / 24	Réunion	67 / 506	63 / 63
Marne	81 / 50	46 / 22			
Haute-Marne	74 / 23	26 / 12	Totaux	9 830 / 21 774	3 306 / 3 306

33,63 % des demandeurs ont obtenu satisfaction

(1) les candidats peuvent émettre plusieurs vœux

(2) ensemble des candidats ayant obtenu une permutation ou une mutation informatisée

A D R E S S E D E S S G E N - C F D T

Attention ! Les coordonnées téléphoniques des syndicats tiennent compte de la nouvelle numérotation à dix chiffres, en vigueur à partir du 18 octobre 1996, 23h00.

Ain Sgen-CFDT 01 Maison des Syndicats 1, allée des Brotteaux 01000 Bourg-en-Bresse 04 74 45 00 26	Cher Sgen-CFDT 18 5, boulevard Clémenceau 18000 Bourges 02 48 27 51 53	Ille-et-Vilaine Sgen-CFDT 35 17, quai Chateaubriand 35000 Rennes 02 99 79 11 44	Marne Sgen-CFDT 51 15, boulevard de la Paix BP 1368 51063 Reims cédex 03 26 40 26 51	Bas-Rhin Sgen-CFDT 67 Maison des syndicats 1, rue Sédiot 67085 Strasbourg cédex 03 88 36 10 20	Var Sgen-CFDT 83 Bourse du Travail rue F.-Pelloutier 83000 Toulon 04 94 09 03 49
Aisne Sgen-CFDT 02 Maison des syndicats 3, rue Ch.-Desboves 02200 Soissons 03 23 53 36 43	Corrèze 19 rue Jean-Fieyre 19100 Brive-la-Gaillarde 05 55 24 47 05	Indre Sgen-CFDT 36 34, Espace Mendès-France 36000 Châteauroux 02 54 08 44 46	Haute-Marne Sgen-CFDT 52 29, rue Bouchardon 52000 Chaumont 03 25 32 34 36	Haut-Rhin Sgen-CFDT 68 13, porte du Miroir 68090 Mulhouse cédex 03 89 45 60 99	Vaucluse Sgen-CFDT 84 47 rue Carreterie, BP 2010 84023 Avignon cédex 1
Alleur Sgen-CFDT 03 2, rue des Conches 03100 Montluçon 04 70 05 05 15	Corse-du-Sud Sgen-CFDT 20A Résidence "La Gravona" B2 Chemin de Biancarello 20090 Ajaccio 04 95 22 75 96	Haute-Corse Sgen-CFDT 20B Bourse du travail rue Sant'Angelo, BP 244 20294 Bastia 04 95 31 17 02	Indre-et-Loire Sgen-CFDT 37 Centre des Halles Place Gaston-Paillou BP 5929 37059 Tours cédex 02 47 39 29 95	Mayenne Sgen-CFDT 53 15, rue Saint-Mathurin 53000 Laval	Rhône Sgen-CFDT 69 214, avenue Félix-Faure 69441 Lyon cédex 03 04 78 54 17 66
Alpes de Haute-Provence Sgen-CFDT 04 "Les Cyprès" 2 rue Frédéric-Mistral 04200 Sisteron 04 92 61 41 51	Côte-d'Or Sgen-CFDT 21 7 rue du Docteur-Chaussier 21000 Dijon 03 80 30 23 54	Isère Sgen-CFDT 38 Bourse du Travail 32, avenue du G ^e de Gaulle 38030 Grenoble cédex 02 04 76 40 18 29	Meuse Sgen-CFDT 55 Maison des Syndicats 22, rue des Minimes 55100 Verdun 03 29 86 53 16	Haute-Saône Sgen-CFDT 70 Impasse Saint-Vincent 70000 Vesoul 03 84 76 06 41	Vienne Sgen-CFDT 86 Maison du Peuple 21 bis, rue Arsène-Orillard 86035 Poitiers cédex 05 49 15 82 82
Hautes-Alpes Sgen-CFDT 05 Bourse du travail 3 rue D. Martin 05000 Gap 04 92 52 16 83	Côtes-d'Armor Sgen-CFDT 22 BP 403, Centre Charner 22004 St-Brieuc cédex 1 02 96 94 23 21	Jura Sgen-CFDT 39 76, rue Saint-Désiré, BP 26 39000 Lons-le-Sauvage 03 84 24 10 50	Landes Sgen-CFDT 40 Les Halles Place Roger-Ducos 40100 Dax 05 58 56 07 11	Meuse Sgen-CFDT 57 21, rue Dupont-des-Loges 57000 Metz 03 87 75 10 76	Haute-Vienne Sgen-CFDT 71 6 rue P.-L. Couturier BP 299 71107 Châlon-sur-Saône 03 85 48 09 43
Alpes-Maritimes Sgen-CFDT 06 12, boulevard Delfino 06300 Nice 04 93 26 35 48	Creuse Voir la Haute-Vienne	Dordogne Sgen-CFDT 24 26, rue Bodin 24000 Périgueux 05 53 53 19 13	Loir-et-Cher Sgen-CFDT 41 Bourse du Travail 5, rue Alain-Gerbaud 41000 Blois 02 54 42 24 14	Nièvre Sgen-CFDT 58 Bourse du Travail, BP 624 bd Pierre-de-Coubertin 58000 Nevers 03 86 61 33 04	Sarthe Sgen-CFDT 72 Maison des Syndicats 4, rue d'Arcolle 72014 Le Mans cédex 02 43 28 19 65
Ardèche Sgen-CFDT 07 25, avenue de la Gare 07000 Privas 04 75 64 30 80	Doubs Sgen-CFDT 25 3, rue Champrond 25000 Besançon 03 81 82 24 20	Drôme Sgen-CFDT 26 Maison des Syndicats 17, rue Georges-Bizet 26000 Valence 04 75 55 82 51	Loire Sgen-CFDT 42 Bourse du Travail cours Victor-Hugo 42028 Saint-Étienne cédex 1 04 77 37 12 85	Moselle Sgen-CFDT 57 21, rue Dupont-des-Loges 57000 Metz 03 87 75 10 76	Haute-Savoie Sgen-CFDT 74 29, rue de la Crête BP 37 74962 Cran Gervier cédex 04 50 67 91 71
Ardenne Sgen-CFDT 08 21, rue J.-B.-Clément, BP 449 08098 Charleville-Mézières cédex 03 24 33 35 25	Eure Sgen-CFDT 27 6 ^e , rue de Panette BP 525 27005 Évreux 02 32 38 12 50	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats BP 58, 5, rue des Bains 43002 Le Puy cédex 04 71 05 55 10	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats BP 58, 5, rue des Bains 43002 Le Puy cédex 04 71 05 55 10	Nord Sgen-CFDT 59 104, rue Jeanne-d'Arc 59040 Lille cédex 03 20 53 99 99	Haute-Savoie Sgen-CFDT 73 29, rue de la Crête BP 37 74962 Cran Gervier cédex 04 50 67 91 71
Ariège Sgen-CFDT 09 100, avenue Foch 09200 St-Girons 05 61 66 75 71	Eure-et-Loir Sgen-CFDT 28 16, rue Saint-Brice 28000 Chartres 02 37 28 55 95	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Oise Sgen-CFDT 60 Bourse du travail rue F.-Pelloutier 60100 Creil 03 44 55 39 22	Paris Sgen-CFDT 75 7, rue Euryale-Dehaynin 75109 Paris 01 42 03 88 86
Aube Sgen-CFDT 10 52, rue Jallaint-Deschainets 10000 Troyes 03 25 73 53 57	Eure Sgen-CFDT 27 6 ^e , rue de Panette BP 525 27005 Évreux 02 32 38 12 50	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Oise Sgen-CFDT 60 Bourse du travail rue F.-Pelloutier 60100 Creil 03 44 55 39 22	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Aude Sgen-CFDT 11 35, boulevard Omer-Sarrault 11000 Carcassonne 04 68 25 20 43	Eure-et-Loir Sgen-CFDT 28 16, rue Saint-Brice 28000 Chartres 02 37 28 55 95	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Orne Voir le Calvados	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Aveyron Sgen-CFDT 12 23 avenue de la Gineste 12000 Rodez 05 65 78 59 98	Finistère Sgen-CFDT 29 BP 1201, 32, rue de Brest 29102 Quimper cédex 02 98 64 29 43	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Orne Voir le Calvados	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Bouches-du-Rhône Sgen-CFDT 13 18 rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Gard Sgen-CFDT 30 22 bis, rue Colbert 30000 Nîmes 04 66 67 21 78	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Orne Voir le Calvados	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Calvados Sgen-CFDT Basse-Normandie 2 rue du Général-Decaen 14000 Caen 02 31 82 60 61	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Cantal Sgen-CFDT 15 7, place de la Paix 15002 Aurillac 04 71 64 34 00	Gers Sgen-CFDT 32 11, rue du Sénéchal 32000 Auch 05 62 05 77 62	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Charente Sgen-CFDT 16 Maison des syndicats 138, rue de Bordeaux 16000 Angoulême 05 45 95 10 63	Gironde Sgen-CFDT 33 75, rue Abbé-de-l'Épée 33080 Bordeaux Cedex 05 56 44 41 72	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Charente-Maritime Sgen-CFDT 17 6, rue Albert 1 ^{er} 17025 La Rochelle cédex 05 46 49 24 34	Hérault Sgen-CFDT 34 Maison des Syndicats rue Léon-Blum 34000 Montpellier 04 67 64 54 28	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-Loire Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Puy-de-Dôme Sgen-CFDT 63 Maison des syndicats place de la Liberté 63000 Clermont-Ferrand 04 73 31 90 80	Seine-Maritime Sgen-CFDT Rouen 20-22, boulevard des Belges 76000 Rouen 02 35 88 05 54
Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 1, rue Sainte 13001 Marseille 04 91 55 53 52	Haute-Garonne Sgen-CFDT 31 3, ch. du Pigeonnier de la Cépière 31081 Toulouse cédex 1 05 61 43 71 56	Loire-Atlantique Sgen-CFDT 43 Maison des syndicats 37, rue Lamorière 44049 Nantes cédex 02 40 44 66 42	Haute-		

Octobre
1996

Le nouveau vade

mecum

Pour sa trentième édition, le Vade mecum fait peau neuve. En conservant la structure qui a fait le succès de l'édition précédente, son contenu est entièrement renouvelé.

Les textes officiels changent souvent. Posséder un outil constamment à jour est nécessaire. Le nouveau Vade mecum est rangé dans trois livres classeurs. Chaque trimestre, la *Revue du Vade mecum* permettra une mise à jour des volumes par simple remplacement de pages et apportera commentaires et appréciations.

Trois classeurs remis à jour chaque trimestre

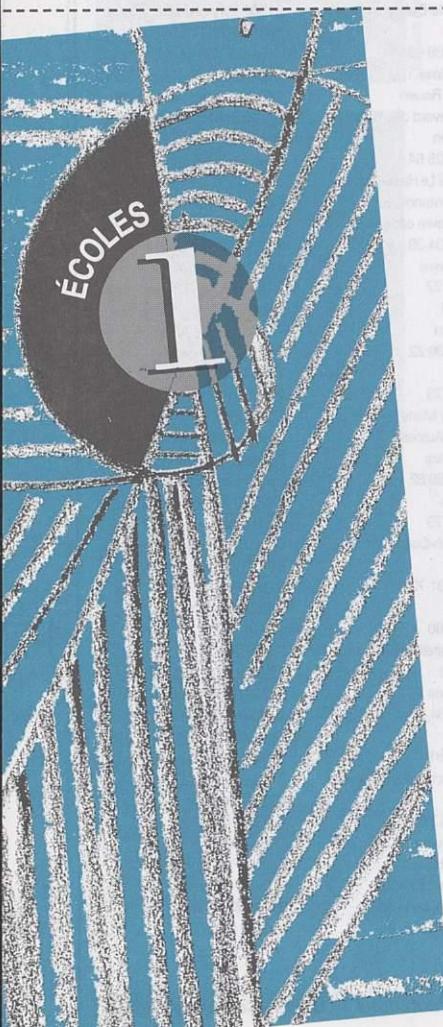
Le nouveau Vade mecum est constitué de trois livres-classeurs :

- ✓ Livre 1 : pour les personnels des écoles
- ✓ Livre 2 : pour tous les personnels des établissements du 2nd degré
- ✓ Livre 3 : statut général des personnels de l'Éducation nationale

Le livre 3, partie générale commune aux 1^{er} et 2nd degrés, est vendu associé au livre 1 ou au livre 2 ou aux livres 1 et 2.

Avec ce Vade mecum évolutif, le Sgen-CFDT illustre sa vocation de syndicat général pour tous les personnels de l'Éducation nationale.

**SGEN
CFDT**



Bon de commande

à renvoyer à :

Vade mecum du Sgen-CFDT
47/49, av. Simon-Bolivar 75950 Paris Cedex 19
accompagné du règlement par chèque bancaire ou postal.

Nom : Prénom :

Département d'exercice :

Adresse complète de livraison des classeurs et des mises à jour :

Adhérent : Oui Non



Cocher la case choisie

Volumes 1 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1997	150 F	300 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2000	305 F	610 F

Volumes 2 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1997	150 F	300 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2000	305 F	610 F

Volumes 1, 2 et 3, avec mises à jour

	Adhérents (*)	Autres
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 1997	215 F	430 F
<input type="checkbox"/> jusqu'en octobre 2000	440 F	880 F

(*) Agrafez la bande adresse de Profession Éducation à ce bon pour bénéficier du prix spécial adhérents.

Dom-Tom et étranger, nous consulter pour tarifs d'expédition.

Montant du chèque
à l'ordre du Sgen-CFDT :